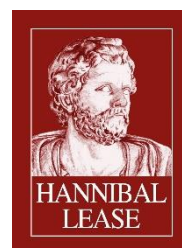




Rapport Annuel

2021



SOMMAIRE

- I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease
- II. Mot du Président du Conseil d'Administration
- III. Mot du Directeur Général
- IV. Réalisation du secteur leasing et d'hannibal lease en 2021
- V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action Hannibal Lease
- VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales
- VII. Activité et réalisations d'Hannibal Lease
- VIII. Gouvernance : Travaux du Conseil et des Comités
- IX. Eléments sur le Contrôle Interne et le Système d'Information
- X. Politique Sociale d'Hannibal Lease
- XI. Responsabilité Sociétale et Environnementale
- XII. Stratégie et Business Plan d'Hannibal Lease 2021-2026
- XIII. Rapport des Commissaires aux Comptes : Hannibal Lease
- XIV. Etats Financiers Individuels au 31 Décembre 2021
- XV. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XVI. Evènement entre la date de clôture et la date d'établissement du
rapport (Néant)

XVII. Activité en matière de recherche et développement (Néant)

XVIII. Les changements de méthode d'élaboration et de présentation des

états financiers (Néant)

I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease

I.1. Présentation d'Hannibal Lease

Informations Juridiques

Raison Sociale	:	Hannibal Lease S.A.
Forme Juridique	:	Société Anonyme
Objet	:	Leasing
Date de Création	:	11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	:	55.000.000 Dinars Tunisiens
Adresse	:	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Hedi DJILANI	Président	Lui-même	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Hatem BEN AMEUR	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Dadou Hedia DJILANI	2021 - 2023
La Financière Tunisienne S.A.	Administrateur	Ali Sabri ESSEGHAIER	2021 - 2023
Abderrazak BEN AMMAR	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah FRAD	2021 - 2023
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed FEKIH	2021 - 2023
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam BEN ABDENNEBI	2021 - 2023
Mohamed BERRAIES	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Abdessatar KRIMI	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Mohamed KAANICHE	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023

Direction

Directeur Général	Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général Adjoint	Rafik MOALLA

Commissaires aux comptes

Société	Signataire	Adresse	Mandat
Cabinet Delta Consult	Said MALLEK	Immeuble Saadi - Tour CD 2ème étage - Bureau n°7 et n° 8 - Menzah IV - 1082 Tunis	2019-2021
Cabinet KPMG	Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Les Jardins du Lac - BP n°317 Publiposte Rue Lac Echkel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	2021-2023

I.2. Le Groupe Hannibal Lease

Le Groupe Hannibal Lease est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité Leasing principalement à travers ses deux filiales AMILCAR LLD spécialisée en Leasing opérationnel mobilier et NIDA SA spécialisée en leasing opérationnel immobilier.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe Hannibal Lease est présent dans d'autres métiers, notamment l'immobilier.

Le tableau ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation d'Hannibal Lease par métier.

Société	Activité	Capital	% Détenu
AMILCAR LLD	Leasing opérationnel : location longue durée	1.250.000	99,16%
NIDA SA	Leasing opérationnel : Outsourcing Center (Location de bureaux et d'open space, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Offshore)	13.200.000	29,84%
IMMOBILIERE ECHERIFA	Promotion Immobilière	8.700.000	26,56%

II. Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Hannibal Lease a enregistré, durant l'exercice 2021, un redressement appréciable de son activité ainsi que sa profitabilité, mettant, ainsi, fin à un cycle de 3 années difficiles.

Ce redressement s'inscrit dans un contexte économique favorable puisque l'économie tunisienne a enregistré un retour à la croissance après une année 2020 marquée par la Covid19 et ses conséquences.

Ainsi, l'économie tunisienne a enregistré un taux de croissance de 3,1% à fin 2021 (contre un taux de -8,7 % à fin 2020), le taux d'inflation sur l'ensemble de l'année 2021 s'établit à 5,7% (contre 5,6% à fin 2020). Le taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie est demeuré stable à 6,25% sur l'ensemble de l'exercice 2021.

Le Déficit Budgétaire a été ramené à 7,6 % du PIB en 2021 (contre 9,4 % en 2020) et le Déficit Courant s'est creusé à 6,3% du PIB (contre 6,1% en 2020). Le Dinar Tunisien a connu une appréciation de 1,3% par rapport à l'Euro et une dépréciation de 6,3 % par rapport au Dollar Américain.

Aussi, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé au cours de l'année 2021 et a accusé un élargissement de 3.457 MDT ou 27,1% au cours de l'année 2021 pour se situer à 16.215 MDT (contre 12.757 MDT en 2020). Quant aux échanges commerciaux, ils ont progressé à un rythme comparable, soit +20,5% pour les exportations et +22,2% pour les importations (contre -11,7% et -18,7% une année auparavant), entraînant ainsi une légère baisse du taux de couverture d'un point de pourcentage pour revenir à 74,2%.

Dans ce contexte, Hannibal Lease a enregistré, sur l'Exercice 2021, un Résultat Net Individuel de 4,130 MDT et un Résultat Net Consolidé de 5,908 MDT.

L'année 2022 démarre avec son lot de risques et inquiétudes. En effet, la majorité des économies mondiales connaît de fortes pressions inflationnistes liées aux dépenses publiques de relance et soutien à l'économie dans le contexte épidémique. De plus, nous constatons une hausse quasi générale des cours de matières premières ainsi que les coûts de transport. La guerre en Ukraine aura, fort probablement, des conséquences économiques durables dont l'ampleur ne peut être exactement définie à ce jour.

Ainsi, le contexte économique mondial présage d'un resserrement des politiques monétaires qui devraient s'inscrire dans un cycle de hausse des taux, particulièrement dans les zones Euro et Dollar.

Notre établissement devra, comme toujours, s'adapter à ce contexte en ajustant sa politique commerciale.

Le Président du Conseil d'Administration

Hedi DJILANI

III. Mot du Directeur Général

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Hannibal Lease a réalisé un exercice 2021 sous le signe de la reprise.

Cette reprise a marqué l'économie tunisienne en général après un exercice 2020 fortement impacté par la Covid19, ses répercussions et les mesures de confinement, couvre-feu et limitations qui l'ont accompagné. Cette pandémie a, également, nécessité la mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs économiques et Hannibal Lease a dû déployer un effort très important afin d'accéder à la demande de rééchelonnement et réaménagement des échéanciers clients. Nous avons pu retrouver, au cours de l'exercice 2021, des conditions d'exploitation plus sereines malgré la persistance de vagues épidémiques ainsi que les révisions d'échéanciers qui s'en sont suivies. Ainsi, HL a procédé à 185 rééchelonnements en 2021 contre 2126 en 2020.

Le niveau d'activité Hannibal Lease a connu une amélioration dans le sillage de l'économie nationale avec des Approbations de 326,8 MDT (+30,4%) et des MEF de 237,1 MDT (+18,5%). Notre établissement a achevé l'exercice 2021 avec un Encours de 510,5 (-10,2%).

Surtout, Hannibal Lease a constaté, en 2021, une restauration de sa marge brute qui s'est traduite par un PNB de 30,6 MDT, en augmentation de 76,8%.

Cette hausse résulte de la réorientation de la politique commerciale ainsi que l'optimisation de la structure de nos ressources. Il demeure bien entendu que cette évolution doit se poursuivre durant les prochains exercices.

Au niveau de la qualité d'actifs, Hannibal Lease demeure sur un bilan mitigé du fait de la persistance d'une concentration de dossiers lourds des secteurs BTP et Transport essentiellement. Nous enregistrons un volume de CDL de 79,1 MDT pour un taux de 12,90%.

Nous continuons à fournir un effort de provisionnement extraordinaire avec des Agios et Dotations aux Provisions, en 2021, de 10,6 MDT représentant 2,08 % de nos encours.

Hannibal Lease présente un stock d'Agios et CDL de 52,1 MDT pour un taux de couverture de 65,84% à fin 2021.

Nous enregistrons, également, un volume de Provisions Collectives de 4,7 MDT.

La restauration de la marge financière ainsi que la maîtrise des charges d'exploitation ont permis à HL d'assumer un coût du risque élevé tout en dégagant une rentabilité en amélioration. Ainsi, Hannibal Lease clôt l'exercice 2021 sur un bénéfice individuel de 4,130 MDT.

Le Groupe Hannibal Lease présente, également, un exercice encourageant du fait des bonnes performances enregistrées au niveau du périmètre de consolidation.

Ainsi, Amilcar LLD, filiale à 99,16 % de Hannibal Lease et spécialisée en leasing opérationnel automobile, enregistre, à fin 2021, un bénéfice de 1,002 MDT.

Nida SA dans laquelle Hannibal Lease détient 29,84 % et qui propose du leasing opérationnel immobilier, enregistre, à fin 2021, un bénéfice de 2,314 MDT.

Enfin, Immobilière Echerifa, détenue à 26,56 % par Hannibal Lease, présente à fin 2021, un bénéfice de 1,185 MDT.

Ainsi, Hannibal Lease enregistre un bénéfice consolidé 2021 de 5,908 MDT.

L'exercice 2022 devrait s'inscrire dans la dynamique de l'année précédente mais plusieurs risques et menaces demeurent inquiétants, notamment la pression inflationniste toujours présente et qui pourrait induire un ajustement des taux sur le marché monétaire avec des conséquences directes sur nos marges.

De plus, la pénurie mondiale de semi-conducteurs a créé une rupture de livraison de matériel roulant sur notre marché et Hannibal Lease se trouve confrontée à un risque de baisse d'activité faute d'actifs à financer.

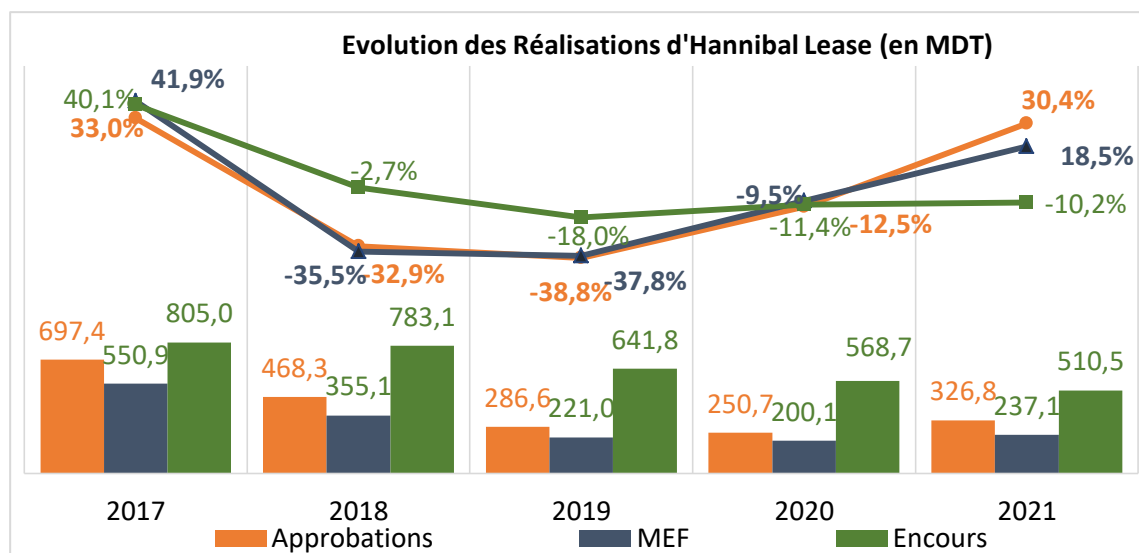
La pression du coût du risque demeurera importante en 2022 car l'effort de provisionnement demeure nécessaire.

Le Directeur Général

Mohamed-Hechmi DJILANI

IV. Réalisation du secteur leasing et d'Hannibal lease en 2021

Après trois années de baisse, les réalisations du secteur leasing et d'Hannibal Lease, exprimées en termes d'Approbations et de Mises en Force, ont repris le chemin de la croissance. En effet, les Mises en Force d'Hannibal Lease se sont établies à 237,1 Millions de Dinars et celles du Secteur Leasing se sont élevées à 1.639,2 Millions de Dinars en 2021, enregistrant des taux de croissance sensiblement proches, respectivement de 18,5% et 18,9%. Par contre, les encours ont continué à régresser pour s'élever respectivement à 510,5 Millions de Dinars et 3,429 Millions de Dinars.



V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action

V.1. Structure du Capital

Le capital d'Hannibal Lease s'élève à 55.000.000 de dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de cinq dinar chacune. Au 31 Décembre 2021, la répartition du capital est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Groupe DJILANI	4 951 288	24 756 440	45,01%
Groupe KIPCO	1 568 946	7 844 730	14,26%
CTAMA	864 962	4 324 810	7,86%
MAE	610 406	3 052 030	5,55%
Autres actionnaires	2 929 646	14 648 230	26,64%
Actions propres	74 752	373 760	0,68%
Total	11 000 000	55 000 000	100,00%

Le tableau ci-dessous présente Capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration au 31-12-2021 :

Administrateur	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	3 015 048	15 075 240	27,41%
Financière Tunisienne S.A.	1 548 389	7 741 945	14,08%
United Gulf Bank	1 227 520	6 137 600	11,16%
MAE	610 406	3 052 030	5,55%
Tunis International Bank	341 426	1 707 130	3,10%
Hedi DJILANI	40 787	203 935	0,37%
Abderrazak BEN AMMAR	27 400	137 000	0,25%
Mohammed KAANICHE	10	50	0,0001%
Abdessatar KRIMI	0	0	0,00%
Mohamed BERRAIES	0	0	0,00%
Total	6 810 986	34 054 930	61,92%

L'actionnariat tunisien est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	9 155 071	45 754 355	83,23%
Personnes Morales	7 907 930	39 539 650	71,90%
Ayant 3% et plus	6 428 622	32 143 110	58,45%
Ayant moins de 3%	1 479 308	7 396 540	13,45%
Personnes Physiques	1 247 141	6 235 705	11,33%
Ayant 3% et plus	-	-	-
Ayant moins de 3%	1 247 141	6 235 705	11,33%

L'actionnariat étranger est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Etrangers	1 844 929	9 224 645	16,77%
Personnes Morales	1 844 929	9 224 645	16,77%
Ayant 3% et plus	1 568 946	7 844 730	14,26%
Ayant moins de 3%	275 983	1 379 915	2,51%
Personnes Physiques	-	-	-
Ayant 3% et plus	-	-	-
Ayant moins de 3%	-	-	-

V.2. Comportement boursier de l'action

Le titre Hannibal Lease a chuté de 9,06% en 2021 pour clôturer à 2,91 Dinars et le volume de ses échanges sur l'année a atteint 0,386 Millions de Dinars.

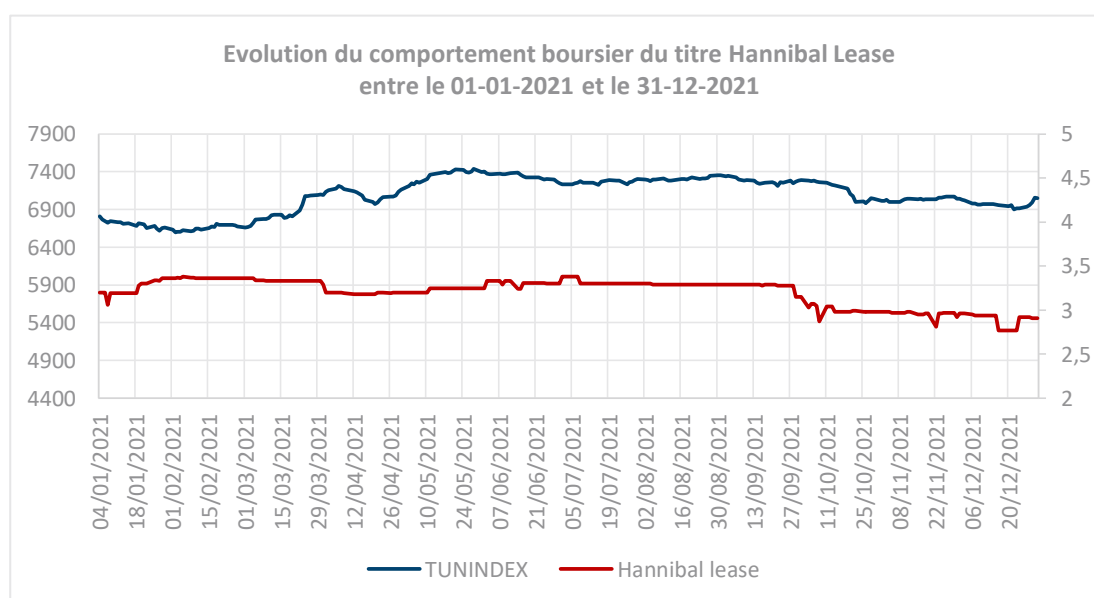
Chiffres clés	2019	2020	2021
Capital	40 180 000	55 000 000	55 000 000
Capitalisation boursière en Millions de Dinars	36,483	35,200	32,010
Résultat net par action	0,009	-0,363	0,378
Dividende par action	0,000	0,000	0,200
Rendement Dividende	0,00%	0,00%	4,00%
PER	524,54	-8,82	7,75
Cours au 31/12	4,540	3,200	2,91
Plus haut	7,680	5,990	0
Plus bas	4,540	3,150	0
Performance du titre	-40,26%	-29,52%	-9,06%

Traversant une phase chaotique, marquée notamment par une crise politique sans précédent, un contexte économique critique et une situation sanitaire toujours fragile malgré l'avancée de la vaccination, la place de Tunis tourne au ralenti mais résiste toujours bien et clôture l'année 2021 sur une note relativement positive. L'indice phare TUNINDEX a frôlé sa troisième baisse annuelle consécutive, avant qu'il n'arrive à sauver la marque à la dernière semaine en récupérant 2.15%, pour clôturer l'année sur un léger rebond de 2.34 %. Le bilan était également positif au niveau des indices sectoriels de la place avec 9 hausses et 3 baisses.

Le cours de l'action Hannibal Lease a évolué en 2021 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2,7 dinars et un maximum de 3,38 dinars. Ces pics ont été atteints au cours du mois de Février, juillet et octobre.

Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2021 s'est établi à 2,91 dinars contre 3,2 dinars au 31 Décembre 2020 enregistrant une dépréciation de 9,06%.

Au cours de l'exercice 2021, le volume des échanges sur le titre HL a porté sur 220 581 actions correspondant à un montant global de 1 658 993 dinars et un total de 278 transactions.



Rachat d'actions : Nature et cadre légal de l'opération**Article 19 (nouveau) (Loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)**

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition.

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché.

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendré.

Régulation du Cours Boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 Juin 2020, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2021 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit :

Actions propres	Nombre	Montant (en dinars)
Solde au 31 décembre 2020	74 407	403 879
Achat de l'exercice	345	1011
Solde au 31 décembre 2021	74 753	404 890

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 Décembre 2021, 0,68% des actions en circulation.

Conditions d'accès aux Assemblées

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts d'Hannibal Lease.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société un jour avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Les dispositions d'affectation des résultats sont définies par l'Article 32 des Statuts d'Hannibal Lease.

ARTICLE 32 – FIXATION – AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social.

- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- Les réserves et fond que l'assemblée générale juge utile de constituer.

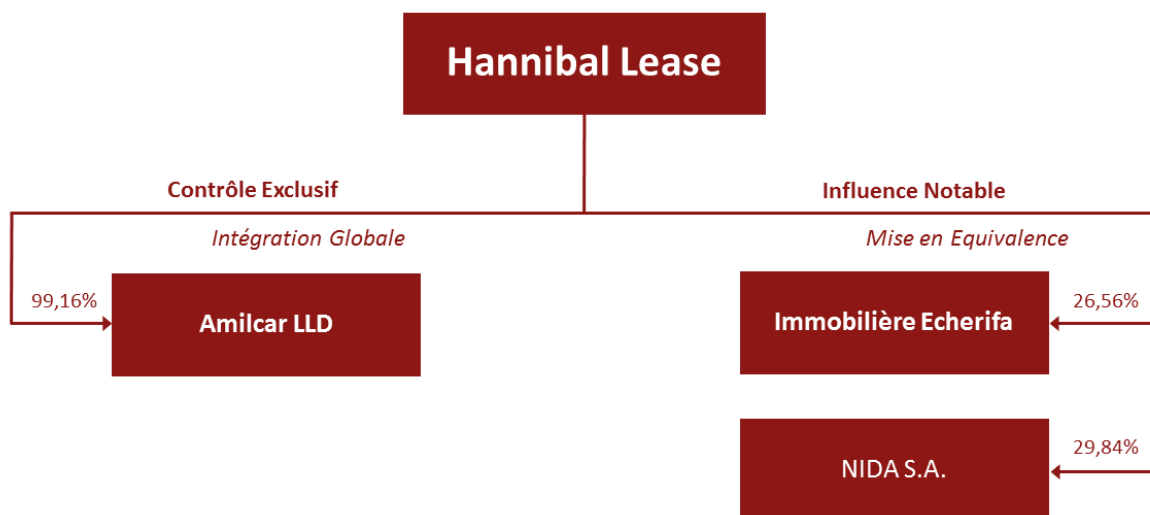
L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée générale reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales

Outre Hannibal Lease, le Groupe comprend les sociétés Amilcar LLD, détenue à hauteur de 99,16% et mise en intégration globale, ainsi qu'Immobilier Echerifa et Nida SA détenues respectivement à hauteur de 26,56% et 29,84%, et toutes les deux sont mises en équivalence.



VI.1. Indicateurs clés 2020

Le Groupe Hannibal Lease a réalisé un Résultat Net Consolidé bénéficiaire de 5,917 Millions de Dinars en 2021 contre un Déficit de 3,179 Million de Dinars au titre de l'exercice 2020. Le total Bilan du Groupe a enregistré une baisse de 8,5% en 2021 pour s'établir à 622,269 Millions de Dinars et les Fonds Propres ont atteint 76,174 Millions de Dinars soit une hausse de 8,2% par rapport à fin 2020.

	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
En Milliers de Dinars	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
AMILCAR LLD	20 401	26 715	2 594	3 596	7 977	9 278	915	1 002
NIDA SA	28 404	28 991	19 817	21 921	6 301	6 457	1 269	2 314
IMMOBILIERE ECHERIFA	11 701	11 862	10 862	11 347	648	2 357	610	1 185

VI.2. AMILCAR LLDInformation Juridique

Création	26-09-2009
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	location longue durée (Leasing opérationnel)
Capital Souscrit et Libéré	1.250.000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Effectif	13

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Rafik MOALLA	Président	Lui-même	2021 - 2023
Ahmed Mongi HORCHANI	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Mohamed Hichem MSADEK	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Sadri SANCHO	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Hannibal Lease S.A	Administrateur	Mohamed Hechmi-DJILANI	2021 - 2023

Direction

Président du Conseil d'Administration	Rafik MOALLA
Directeur Général	Ahmed Mongi HORCHANI

Commissaires aux comptes

Société	Adresse	Mandat
FINOR	Immeuble Internationale City Center-Tour des Bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie	2019-2021

VII. Activités et réalisations d'Hannibal Lease

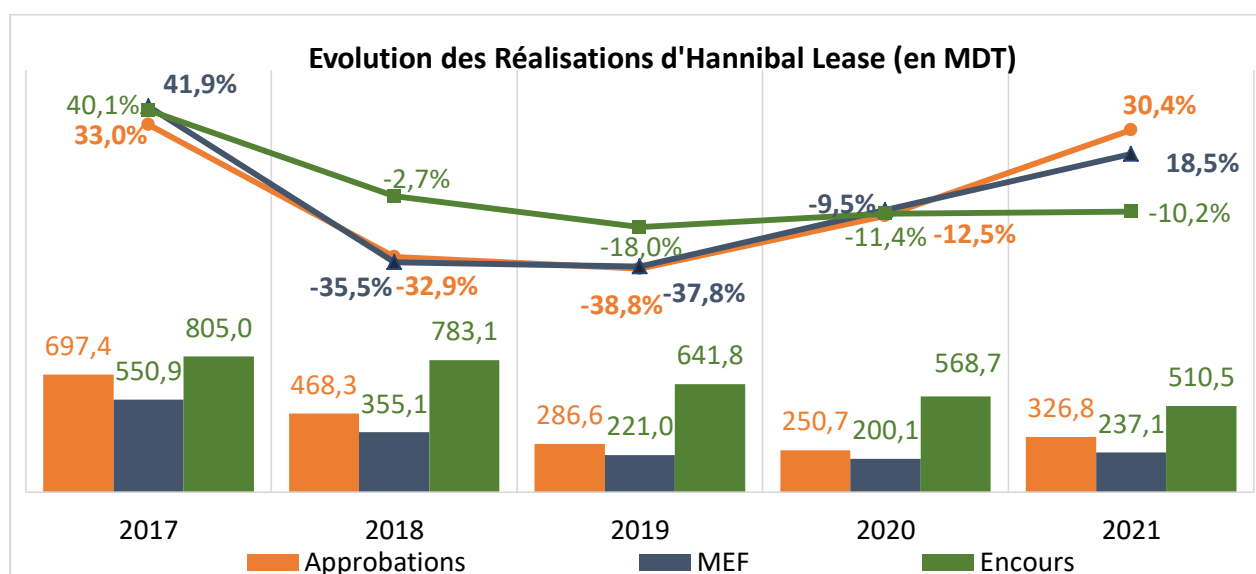
VII.1. Faits marquants

Renforcement du contrôle, de l'organisation et de la conformité :

- Réorganisation du système de contrôle interne en prenant en compte les bonnes pratiques internationales ainsi que le renforcement de la structure d'Audit interne via le recrutement d'une nouvelle ressource.

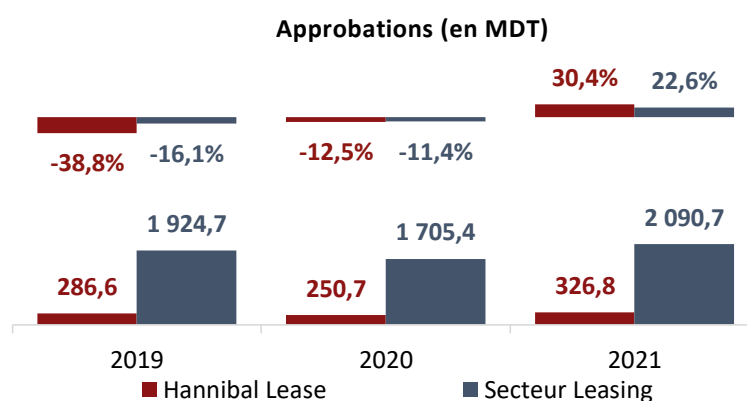
VII.2. Réalisations d'Hannibal Lease en 2021

Après trois années de baisse, les réalisations d'Hannibal Lease, exprimées en termes d'Approbations et de Mises en Force, ont repris le chemin de la croissance. En effet, les approbations se sont élevées à 326,8 Millions de Dinars en 2021 soit en hausse de 30% .Les Mises en Forces se sont chiffrées à 237,1 Millions de Dinars en 2021 soit en hausse de 18%. L'encours a atteint 510,5 Millions de Dinars en 2021 soit en baisse de 10% par rapport à fin 2020.



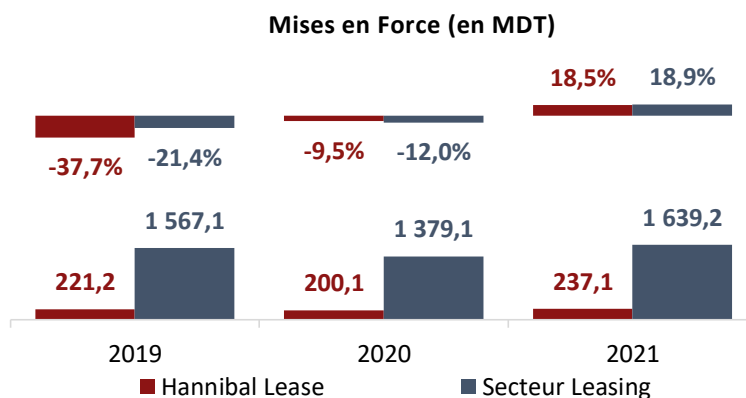
Les Approbations

Au terme de l'année 2021, Hannibal Lease a réalisé un volume d'approbation de 326,8 Millions de Dinars, en hausse de 30% par rapport à 2020.



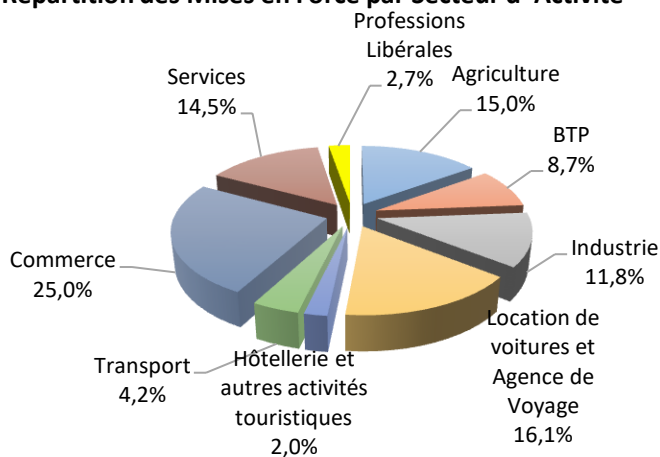
Les Mises en Force

En termes de Mises en Force, Hannibal Lease a réalisé, en 2021, des Mises en Force de 237,1 Millions de Dinars, en hausse de 18% par rapport à 2020.

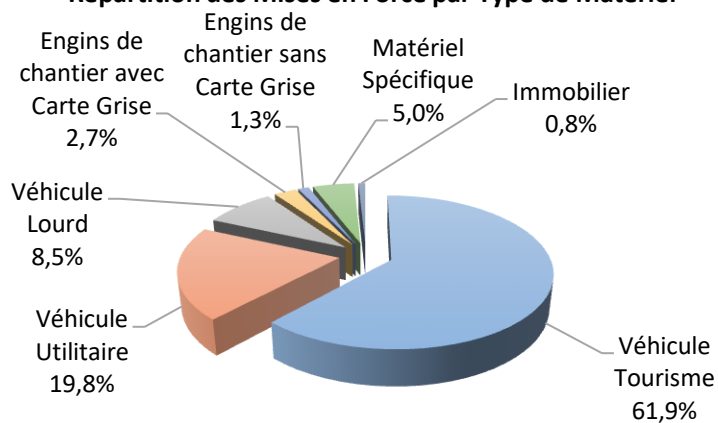


Les répartitions des Mises en Force par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

Répartition des Mises en Force par Secteur d'Activité

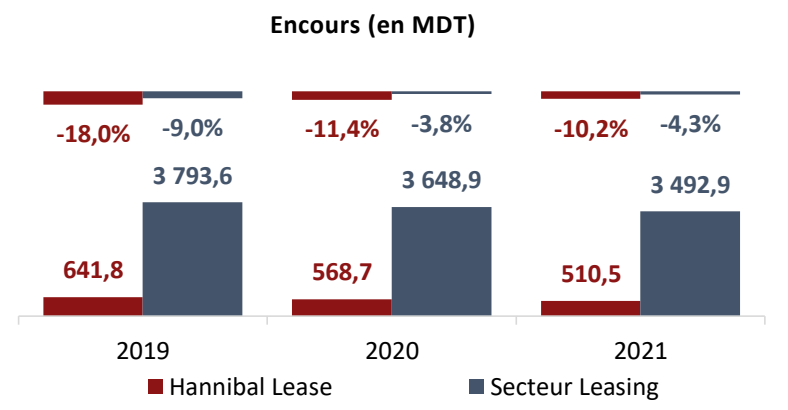


Répartition des Mises en Force par Type de Matériel

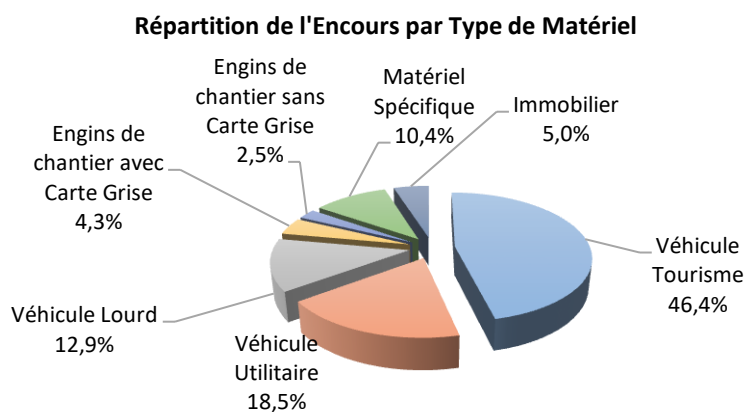
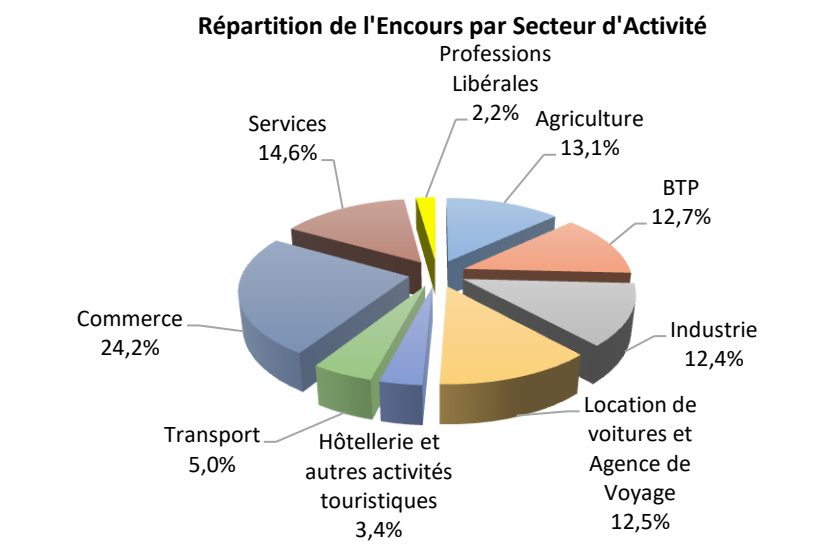


L'Encours

L'Encours a atteint, au terme de 2021, 510,5 Millions de Dinars en baisse de 10% par rapport au 31 Décembre 2020.



Les répartitions de l'encours par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :



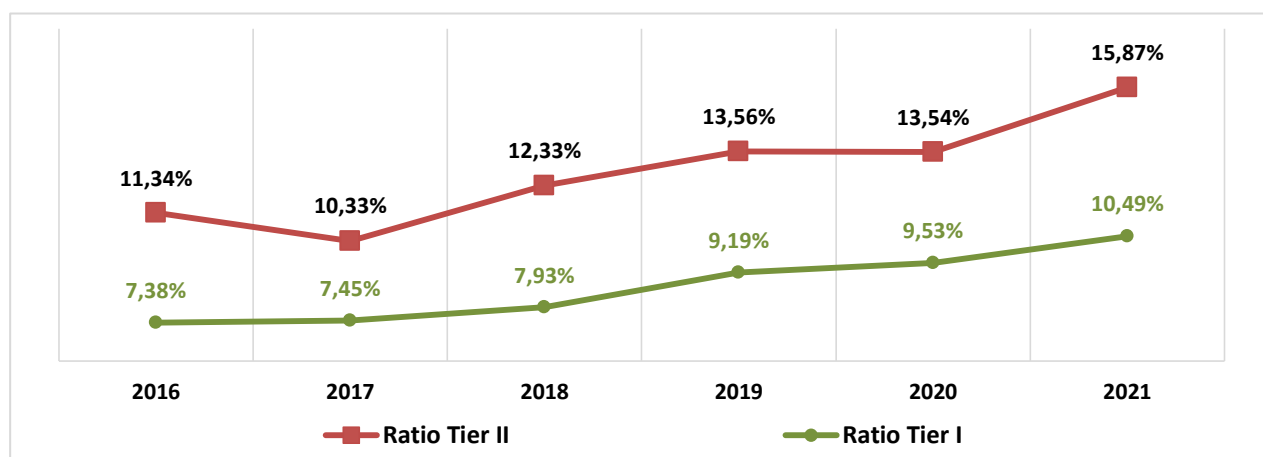
VII.3. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risques

Ratios de rentabilité

	2019	2020	2021
PNL / Total Actif	2,39%	2,57%	5%
Résultat net / PNL	0,40%	-23,06%	13,5%
Résultat net / FP (ROE)	0,10%	-5,96%	5,82%
Résultat net / Total Actif (ROA)	0,01%	-0,59%	0,68%

Ratios réglementaires

	2019	2020	2021
Fonds propres nets	102,8	92,0	101,4
Total Fonds propres nets de base (en MD)	69,6	64,7	67,07
Ratio de couverture des risques (Tier II)	13,56%	13,54%	15,87%
Ratio de couverture des risques Global	9,19%	9,53%	10,49%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de l'établissement.

2019	2020	2021
0,38	0,36	0,20

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de l'établissement.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 décembre 2021.

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de l'établissement.

Au 31 Décembre 2021, aucun risque individuel ne dépasse 25% des Fonds Propres Nets.

Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 25% des FPN de l'établissement.

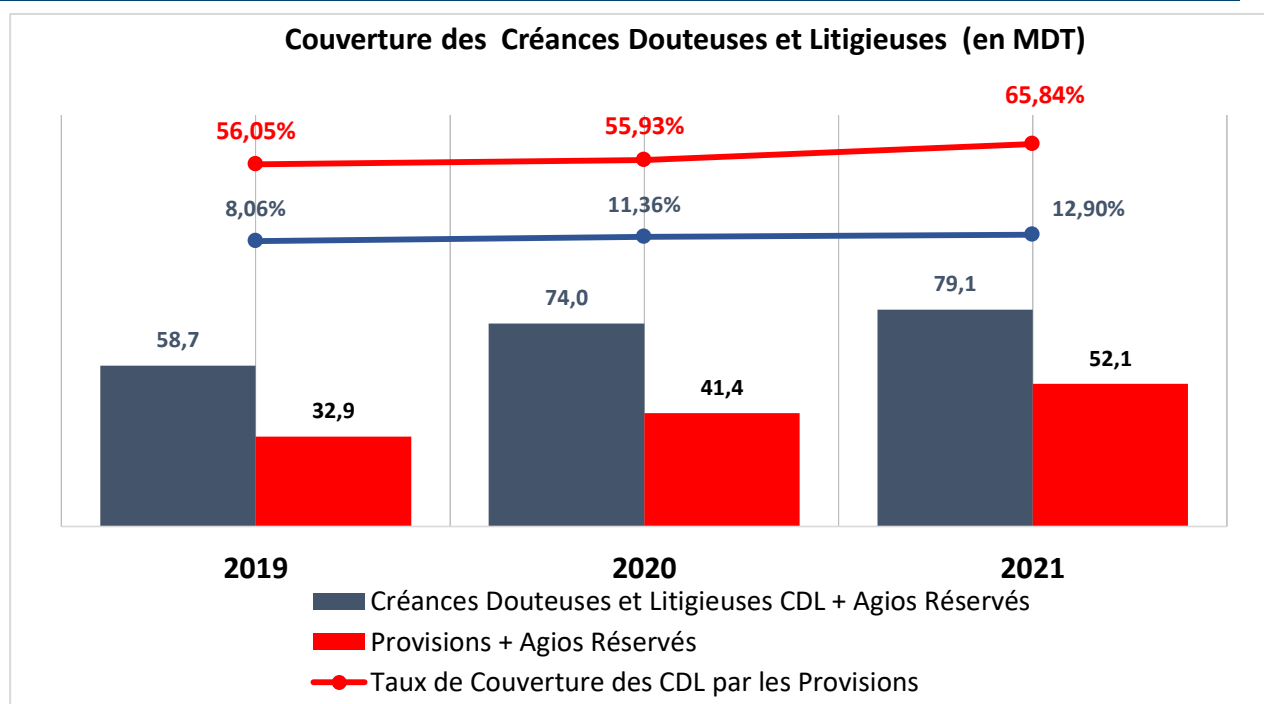
2018	2019	2021
19,98%	25,33%	22,02%

VII.4. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risques

CDL et Ratios de qualité des risques

En Millions de Dinars

	2019	2020	2021
Créances Douteuses et Litigieuses CDL + Agios Réservés	58,7	74,0	79,1
Provisions + Agios Réservés	32,9	41,4	52,1
Taux des CDL	8,06%	11,36%	12,90%
Taux de Couverture des CDL par les Provisions	56,05%	55,93%	65,84%



VIII. GOUVERNANCE : TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMMITES

Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2021 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

Le Code de Gouvernance

La gouvernance d'Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer :

- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- La transparence des informations comptables et financières.

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Principe 1 : Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

Principe 2 : Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

La totalité du Conseil d'Administration est constituée d'Administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

Principe 3 : Tous les Administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les Administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquérir et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires l'entreprise

Chaque Administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses Administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles en matière d'abus de marché.

Principe 4 : La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'Administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux Administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration.

L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 : Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir :

- Le Comité d'Audit.
- Le Comité des Risques.
- Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie.

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque Comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un Comité n'excède pas celle du mandat d'Administrateur. La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie. Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration.

Principe 6 : Le Société définit une structure claire de management exécutif

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 Mai 2017 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de l'établissement. Il représente Hannibal Lease dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de l'établissement. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la l'établissement.

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Des procédures claires existent pour les points suivants :

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration.
- Prise de décisions par le management exécutif.
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions clés prises par le management exécutif.
- Évaluation du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres membres du management exécutif.

Principe 7 : Le Société rémunère les Administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants d'Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit :

- (a) rémunération de base.
- (b) rémunération variable : tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable.
- (c) pension : les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes.

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie.

Principe 8 : Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles. La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment. La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires. La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les Administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour.

Principe 9 : Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mise à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société. La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel. La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

VIII.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease est composé de 11 Administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers et l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les petite actionnaires au sens de 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers. Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

Membre	Parcours professionnel lors des trois dernières années
M. Hédi DJILANI	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.
M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société Investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale.
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.
M. Mohamed FEKI	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB, Membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Gulf Bank Algérie, Président du Conseil SACEM Industries – Tunisie, Membre du conseil et du comité des risques de FIMBank plc, Malte et membre du conseil d'administration de London Forfaiting company– London.
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.

M. Mohamed BERRAIES	Retraité.
M. Abdessatar KRIMI	Retraité, Gérant de la société « Académie Internationale lutte contre la corruption AILCC »
M. Mohamed KANICH	Gérant de la société Masterclass Banking and Finance Suarl

Le secrétariat du Conseil est assuré par M.Foued Bouazra, Responsable de l'Audit interne.

La Charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social :

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de l'établissement. Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir. Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'établissement et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme, implication et efficacité

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

Art.8 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse.

B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants :

- La définition de la stratégie de l'établissement.
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement.
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société.
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts d'Hannibal Lease.

D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 7 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet.

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable.
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement.
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires.
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T N° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui d'Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil.
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social d'Hannibal Lease.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance d'Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement.

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux. Ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T N°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour de la présente politique.

I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créée à cet effet. Ce comité est composé de trois membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Hedi DJILANI et M. Mohamed KAANICHE Président.

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se consulte avec le management d'Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination.

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités.

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2021

Date	07 Janvier 2021	31 Mars 2021	27 Avril 2021	30 Août 2021	06 Décembre 2021
Nombre de participants	10	10	9	9	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2020 et au 30-06-2021. Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2020, au 31-03-2021, au 30-06-2021. Il a validé les projections financières de la société pour les trois prochaines années. Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit d'Hannibal Lease. Le Conseil d'Administration a examiné les rapports d'inspection et de contrôle des auditeurs internes et externes. En outre, le Conseil d'Administration a examiné l'activité des Comités y émanant et s'est assuré que les organes de contrôle disposent des moyens nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions.

Le Conseil d'Administration a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques d'Hannibal Lease.

VIII.2. Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease a créé des Comités spécialisés tels que le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces Comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces Comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'Audit

A- Présentation du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d' Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit. Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. La Charte de ce Comité est adoptée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'Hannibal Lease a pour missions de :

- ✓ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre.
- ✓ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les Etats Financiers.
- ✓ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération.
- ✓ Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

C- Composition du Comité d'Audit

Le Comité comprend au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses pairs, en fonction de leur expertise. Le Comité d'audit doit comprendre au moins un membre indépendant et de préférence ayant des connaissances approfondies en matière comptabilité, finance, gouvernance, audit interne, contrôle interne et management des risques.

Tout membre qui perd sa qualité d'administrateur doit être remplacé au plus tôt.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration et doit être un administrateur indépendant choisi suite à un appel public à candidature et il assure un mandat de trois ans renouvelable seulement une seule fois (six ans).

Le Directeur de l'Audit Interne assure les fonctions de Secrétaire du Comité.

Les participants : en fonction des sujets à l'ordre du jour, le président du comité se réserve le droit d'inviter d'autres participants, autres que les membres du comité, notamment Messieurs:

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les auditeurs internes, les responsables des structures de la société, les commissaires aux comptes, les consultants ou les contrôleurs externes...Et les autres membres constituant le Conseil d'Administration.

Le Comité peut se faire assister dans ses missions par des conseillers externes à la société.

D- Attributions du Comité d'Audit**I - La revue du Système de Contrôle Interne :**

Le Comité d'Audit :

- Veille à ce que la société soit dotée d'un dispositif de contrôle interne approprié. Il est appelé à examiner les insuffisances de fonctionnement du dispositif de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et à assurer l'adoption de mesures correctrices.
- Procède à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

- Discute avec les responsables de la société, les auditeurs internes et les commissaires aux comptes de l'adéquation et de l'efficacité du contrôle interne.
- Donne un éclairage à la direction générale et au conseil d'administration sur le degré de maîtrise de ses opérations et d'apporter si nécessaire des conseils pour les améliorer.
- Fournit au conseil d'administration une assurance raisonnable que les objectifs de la société seront atteints.
- Emet un avis sur l'efficacité et l'efficacite du contrôle interne de la société et il s'appuie pour cela sur les travaux de la Direction de l'audit interne dont il veille à l'indépendance.

II - L'analyse des éléments financiers:

Le Comité d'Audit :

- Veille à la fiabilité des informations financières et au respect des dispositions légales et réglementaires.
- Donne son avis sur les états financiers annuels et intermédiaires élaborés par la Direction Financière et Comptable avant leur examen par le Conseil d'Administration.
- Examine toutes les opérations susceptibles de nuire à la situation financière de la société et portées à sa connaissance par les auditeurs internes, les commissaires aux comptes ou les autres organes de contrôle.
- S'assure de la conformité des données financières remises aux partenaires de la société.
- Passe en revue l'efficacité des évaluations du système de contrôle interne, ayant un impact sur les états financiers, émises par les commissaires aux comptes ou tout autre avis émis par les organes de contrôle.

III - Les relations avec les Commissaires aux Comptes et les Organes de Contrôle Externes

Le Comité d'Audit :

- Donne un avis sur la nomination du ou des commissaires aux comptes de la société.
- Donne son avis sur les objectifs et la démarche d'audit des commissaires aux comptes ainsi que sur les résultats de leur contrôle.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par les commissaires aux comptes ou par tout autre organe de contrôle externe dans l'exercice de leurs attributions. Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit et/ou de contrôle ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- Examine les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures externes de l'établissement et l'adoption des mesures correctives.

IV- Les relations avec la Direction de l'Audit Interne :

Le Comité d'Audit :

- Assure le contrôle et la coordination des activités de la direction de l'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures chargées de contrôle.
- Donne un avis sur la désignation du Directeur de l'Audit, sa rémunération ainsi que la fin de son mandat.
- Examine, en concert avec la Direction Générale, les plans d'audit triennaux et annuels établis par la direction de l'audit interne et basés sur les risques, et la revue des rapports périodiques qui lui sont communiqués.
- Peut, à tout moment, demander à la direction de l'audit interne de réaliser des missions non planifiées, après concertation avec la Direction Générale.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par la direction de l'audit interne dans l'exercice de ses attributions.
- Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'établissement et autres organes chargés de missions de contrôle de l'établissement et l'adoption des mesures correctives ;
- Veille à ce que la structure de l'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

V- Les relations avec le Processus «Gestion et Maîtrise des Risques» :

- Le Comité d'Audit assure l'examen de la politique de suivi des risques de l'entreprise, notamment le risque de fraude.
- Le Comité aura aussi à discuter les expositions majeures de la société face à des risques financiers et les tâches réalisées afin de suivre et contrôler de telles menaces.
- Le Comité passe en revue chaque semestre la cartographie des risques de l'entreprise, et ce en collaboration avec le comité des risques.

VI -Autres fonctions:

- Le Comité d'Audit doit s'acquitter de toute autre fonction requise par les lois, règlements et régulations, et se plier à toute autre responsabilité en conformité avec cette charte et les règlements de la Société, chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire.

E- Réunions

Six réunions au minimum sont tenues chaque année sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité d'Audit est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Audit. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité d'Audit peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Au moins une fois par an, le Comité doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité d'Audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité d'Audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

F- Rapport d'Activité du Comité d'Audit de 2021

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance.

Ce Comité se compose de :

- M. Abdessatar KRIMI, Président du Comité.
- M. Ali Sabri ESSGHAIER, membre.
- M. Hatem BEN AMEUR, membre.

Fréquence des Réunions

Le Comité d'Audit a tenu six réunions au cours de l'année 2021 en la présence de tous ses membres.

Dans ce cadre, le Comité a examiné les Etats financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2020, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes. A cette occasion, le responsable de la Direction Administrative & Comptable a présenté un rapport sur les résultats de l'établissement.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité d'Hannibal Lease de l'année 2020.

Concernant le Système de Contrôle Interne, le comité a examiné les rapports des missions effectuées par l'Audit Interne et par la structure chargée du contrôle permanent et a demandé d'assurer un suivi pour la régularisation des dysfonctionnements enregistrés.

Le Comité a réitéré son soutien aux structures du Contrôle dans leurs efforts déployés pour la sécurisation des opérations de l'établissement et a invité la Direction Générale à veiller à la mise en place, dans les meilleures conditions, du plan d'actions des recommandations émises issues des différentes missions de contrôle et d'audit.

Synthèse des travaux du Comité d'Audit durant l'année 2021

- Examen de la lettre de direction des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2020 et les réponses de la Direction Générale aux points soulevés.
- Examen des projets des rapports d'activité, individuel et consolidé, relatifs à l'exercice 2020.
- Examen des projets des Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2020.
- Examen du plan d'actions des mesures correctives à mettre en place suite aux insuffisances relevées par les Commissaires aux Comptes dans la lettre de direction.
- Suivi des activités de l'Audit Interne.
- Suivi de la mise en place des actions correctives aux points soulevés par les Commissaires aux Comptes.
- Suivi des activités du contrôle permanent et de la conformité.

Le Comité des RisquesA- Présentation du Comité des Risques

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et à la Circulaire N°2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce Comité se compose de quatre membres et se place sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. Le fonctionnement du Comité des Risques est régi par une Charte approuvée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease et revue régulièrement par le Comité qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- ✓ la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- ✓ l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques.
- ✓ le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée.
- ✓ l'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière.
- ✓ l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.

- ✓ l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil.
- ✓ l'approbation des plans de continuité d'activité.
- ✓ la désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération.
- ✓ le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ».

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

C- Composition du Comité des Risques

Le Comité des Risques se compose de membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité des Risques. Les membres du Comité des Risques ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité des Risques doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

D- Réunions du Comité des Risques

Le comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, le comité des risques est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du comité des risques. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Le comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du président, la présidence est confiée à l'un des membres du comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du comité établit par la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques.

Les décisions sont- prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au conseil.

Le Président peut inviter toute personne jugée utile à prendre part à tout ou partie d'une séance du comité des risques.

E- Rapport d'Activité du Comité des Risques de 2021

Le Comité des Risques rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de :

- M. Mohamed BERRAIES, Président du Comité.
- Mme Myriam BEN ABDENNEBI, membre.
- M. Mohamed Salah FRAD, membre.

- M. Mohamed KANICHE, membre.

Le secrétariat du comité est assuré par la responsable de la Surveillance et Suivi des Risques, Mme. Feriel JEDIDI.

Synthèse des travaux du Comité des Risques durant l'année 2021

En cette période d'épidémie de coronavirus, le Comité des Risques a tenu ses six réunions à distance, sous la présidence de Monsieur Mohamed BERRAIES et avec la participation de tous ses membres. Lors de ces réunions le Comité des Risques a analysé, différents points réglementaires étant d'actualité sur la place, dont en particulier :

- L'examen de l'impact de la circulaire BCT 2021-01 du 11 janvier 2021 relative à la division, la couverture des risques et le suivi des engagements : l'année a démarré par la publication d'une nouvelle circulaire BCT 2021-01, destinée aux banques et aux établissements financiers, qui porte sur la division, la couverture des risques et le suivi des engagements. Dans ce cadre, les membres du comité ont examiné l'impact de l'application de la nouvelle méthodologie édictée par la BCT, pour l'évaluation des provisions collectives. Et ce pour couvrir les risques latents sur les engagements courant (classe 0) ainsi que les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).
- Le suivi de l'avancement du projet d'adoption des normes IFRS, conformément à la feuille de route communiquée à la BCT dans le cadre de la circulaire 2020-01 du 29 janvier 2020 : Lors d'un comité conjoint avec le comité d'Audit, les membres des deux comités ont examiné le rapport envoyé à la BCT sur l'état d'avancement du projet d'adoption des normes IFRS au sein de HL, en invitant l'équipe de projet qui a présenté les travaux de diagnostic des politiques comptables, des systèmes d'information (SI) et de la revue du système de notation interne (SNI).
- Revue de la feuille de route relative à la mise en conformité avec les dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2021-05 du 19 Août 2021, envoyée à la BCT : suite à la publication de la nouvelle Circulaire relative au renforcement des règles de gouvernance des banques et des établissements financiers, le Comité des Risques a passé en revue cette refonte qui consacre les exigences de la loi n°2016-48 en matière de gouvernance.

Par ailleurs, le Comité des Risques a continué à examiner le dispositif de management des risques mis en place au sein de la société, en menant les travaux suivants :

- L'examen et la validation des situations trimestrielles comptables ;
- Examen de la nouvelle plateforme professionnelle, dédiée à l'activité déclarative et analytique des risques de blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, adoptée par la CTAF, en invitant la Responsable Conformité.
- Analyse semestrielle de l'évolution des indicateurs clés de performance (KPI) dans le temps et dans l'espace, en examinant les rapports du benchmarking du secteur de leasing.
- Examen des rapports trimestriels adressés à la Banque Centrale de Tunisie et qui portent sur la conformité d'Hannibal Lease par rapport aux ratios prudentiels

VIII.3. La Direction Générale

Le mode de gouvernance de l'Etablissement a été modifié par la séparation entre le poste du Président du Conseil et du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Directeur Général d'Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

VIII.4. Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2019 a désigné le Cabinet Delta Consult représenté par Monsieur Said MALLEK en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2021. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2011 a désigné le cabinet KPMG représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Le Comité d'Audit d'interne propose le renouvellement du mandat de Commissariat aux Comptes d'Hannibal Lease 2012-2024. Ce choix s'inscrit dans la démarche entreprise par Hannibal Lease d'avoir des partenaires de haut niveau de compétence et qui pourront l'assister afin de consolider sa position sur le marché financier et de réaliser ses objectifs en maîtrisant ses risques.

IX ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE ET SYSTEME D'INFORMATION

L'activité des établissements financiers, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle Interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT N°2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne d'Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne d'Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique.
- Contrôle de 2^{ème} niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle.
- Contrôle de 3^{ème} niveau représenté par l'Audit Interne.
- Contrôle de 4^{ème} niveau à travers les Commissaires aux Comptes et les autorités de tutelle.

Le Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Le Niveau 2 du contrôle : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques d'Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité d'Audit et Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques...

Le Niveau 3 du contrôle : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

Contrôle Permanent : assuré par le contrôle de la conformité et permanent, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

Contrôle Périodique : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein d'Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

IX.1. La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

1. Le Comité d'Audit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

2. Le Comité des Risques

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques. Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière.

3. Surveillance et suivi des risques

Les activités d'Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques :

- Risque de crédit.
- Risque de transformation.
- Risque de taux.
- Risque de liquidité.
- Risque informatique.
- Risque opérationnel.
- Risque de non-conformité.
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme.

Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivant :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients.
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits.
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit.

- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit.

Hannibal Lease a finalisé en 2017 la conception d'un modèle de notation interne ainsi que des procédures de gestion afin de maîtriser le risque de crédit et instaurer des limites et des contrôles appropriés. L'implémentation d'une solution de scoring et de notation interne a été entamée dans le but d'améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser les fondamentaux d'Hannibal Lease, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de duration. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois d'Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

Risque de taux

Les emplois d'Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein d'Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière.

Ceci est de nature à assurer :

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la Circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne

De plus, Hannibal Lease utilise un applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

Un Comité ALM a été mis en place et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent. Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau d'Hannibal Lease a été réalisée. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, mis en place au 1er semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

Depuis 2017, Hannibal Lease a migré vers une nouvelle solution en virtualisant ses serveurs ainsi que les postes clients des utilisateurs distants. Cette solution est dupliquée dans le Data Center de Tunisie Telecom et adopté comme plan de secours informatique.

Une simulation de reprise d'activité suite à l'indisponibilité du site principal a été exécutée en 2019 ayant permis de valider le plan de secours informatique mis en place.

Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2019 sa cartographie des risques. Un outil de déclaration et de gestion des données des incidents développé en interne a été implémenté et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré et mis en place depuis 2017. Cette application permet de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du Suivi et de la Surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixés et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques.

Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux Etablissement Financiers qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière. Cette entité produit un reporting périodique au Conseil d'Administration portant sur les risques juridiques et les risques de non-conformité auxquels est exposé l'établissement.

La fonction conformité s'est positionnée dans une optique de prévention et d'anticipation pour détecter au mieux et au plus vite les risques de non-conformité aux textes et dispositions législatifs des banques et des établissements financiers, du marché financier et de gouvernance et fonctionnement des sociétés.

Le contrôle de la conformité s'est assuré, tout au long de l'exercice 2019 du respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes métiers et de la bonne application des procédures internes d'Hannibal Lease. En outre, et par le biais de la veille réglementaire, le contrôle de la conformité est intervenu en vue de contrôler la conformité, la sécurité et la validation des opérations et de réaffirmer la gestion et le pilotage des risques de sanction judiciaire, disciplinaire ou administrative, d'atteinte à la réputation et du non-respect des nouvelles dispositions propres aux activités des établissements financiers.

Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la Circulaire BCT N°2017-08 du 19 Septembre 2017 en matière de renforcement des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à :

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risques de blanchiment d'argent.

Hannibal Lease a procédé en 2017 à la mise à jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet à l'établissement de collecter des renseignements à travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiant les informations recueillies des clients et relatives à leurs identités, activités et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent. En outre, un développement informatique au niveau du Système d'Information d'Hannibal Lease a été mis en place afin de permettre de détecter les opérations à caractère inhabituels et présentant un soupçon de non-conformité ou de blanchiment d'argent à travers un système d'alerte conçu à cet effet.

En 2018, Hannibal Lease s'est abonnée aux services de Thomson Reuters, solution qui permet le filtrage par rapport aux black-listes nationales et internationales.

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion font l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease.

IX.2. Projet de Transition vers les normes IFRS

Afin de se conformer à la circulaire N°2020-01 portant sur l'adoption des normes IFRS, La Direction Générale d'Hannibal Lease, s'est engagée à établir un plan stratégique pour la conduite du projet de transition. Ce plan doit notamment comporter :

Le processus de pilotage stratégique et opérationnel du projet,

- La feuille de route pour la conduite du projet,
- L'équipe projet et les structures intervenant dans le projet,
- Les mesures requises pour l'adaptation du système d'informations et comptable aux exigences des normes IFRS,
- Un plan de communication interne et externe, et
- Le plan de formation de tous les intervenants dans le projet.

Etant donné la complexité de l'opération de transition qui ne se limite pas à une simple modification du plan et des procédures comptables. Le Conseil d'Administration est tenu de fournir les moyens humains et matériels nécessaires pour la bonne conduite du projet d'adoption des normes IFRS. Le comité d'audit et le comité des risques doivent assister le conseil dans la bonne conduite du projet. La feuille de route du projet est présentée ci-dessous :

L'accompagnement pour la mise en place du projet a été confié au cabinet PWC.

L'objectif de la mission est de conduire un diagnostic complet et approfondi et l'exécution des sous-missions suivantes :

- L'identification et l'analyse d'impact entre les normes comptables tunisiennes appliquées par Hannibal Lease et les normes IFRS, (clôturée 4 TR 2020)
- La revue des systèmes d'information Hannibal Lease, (clôturée 4 TR 2020)
- La préparation d'un plan d'actions comme feuille de route pour l'implémentation des normes IFRS à Hannibal Lease, (clôturée 4 TR 2020)
- La formation approfondie du personnel d'Hannibal Lease, (clôturée 3 TR 2020)
- La mise en place d'un modèle de calcul de dépréciation des créances basé sur les pertes attendues (ECL), (En cours)
- L'assistance dans la préparation de comptes aux normes IFRS pour les années 2019 et 2020 traduits depuis les normes tunisiennes aux normes IFRS. (En cours)

IX.3. Système d'Information

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Au cours de l'année 2018, Hannibal Lease a finalisé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance d'Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours d'Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers d'Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc ...) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation.
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité : un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

IX. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

X.1. Formation du personnel

La politique de formation du personnel d'Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière.
- La gestion des compétences.
- Le développement des connaissances dans les activités métiers.
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2021, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, et par des cabinets de formation privés.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologique de l'ensemble du personnel.

X.2. Avantages sociaux

Le personnel d'Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

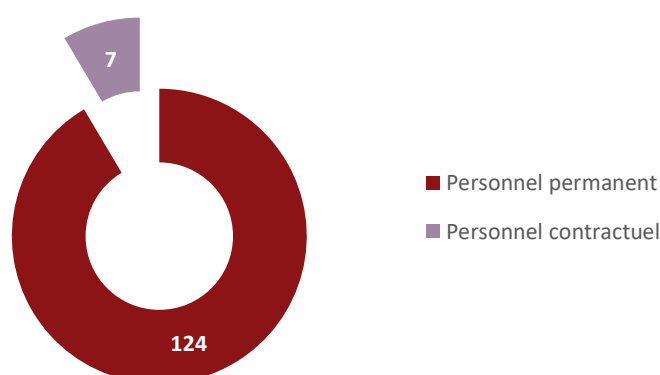
- Assurance Groupe Maladie ;
- Prime de scolarité ;
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir ;
- Tickets Restaurant ;
- Assurance départ à la retraite.

Par ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

X.3. Effectif

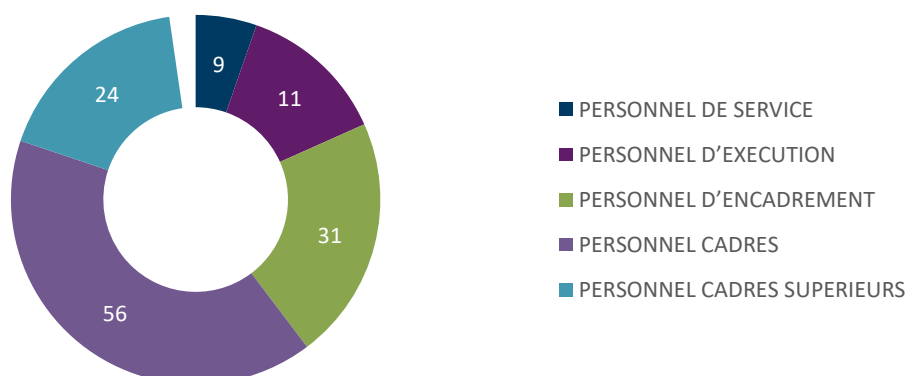
L'effectif d'Hannibal Lease est composé de 131 personnes au 31/12/2021, et est réparti comme suit :

Répartition par statut

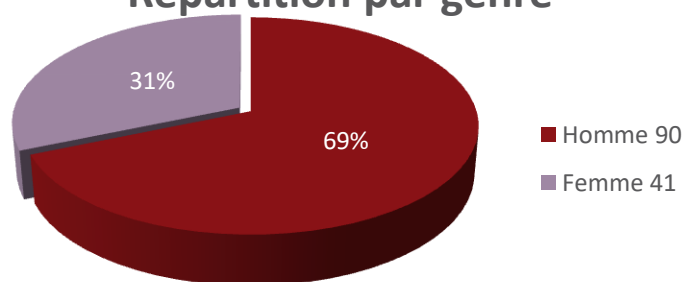


Le taux d'encadrement au 31 Décembre 2021 est de 84,73% contre 79,39% en 2020.

Répartition par catégorie professionnelle

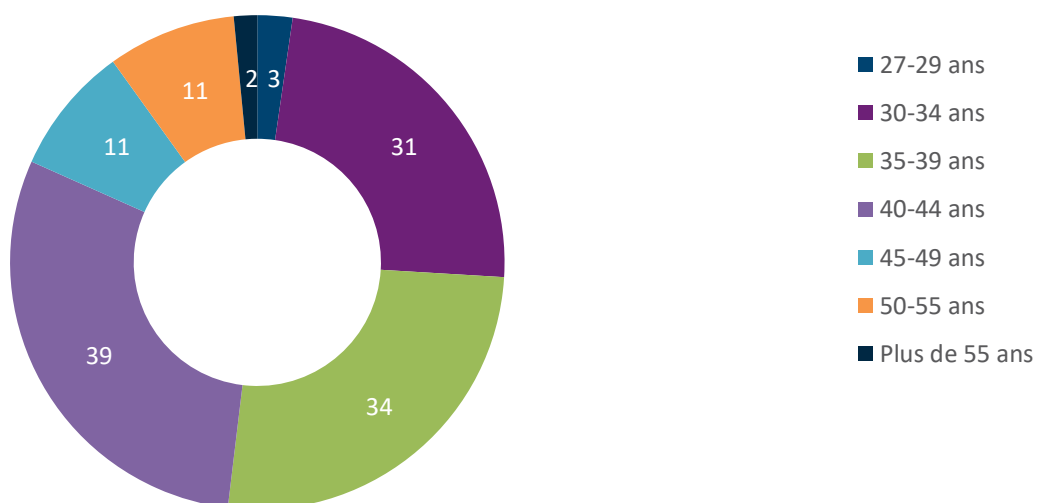


Répartition par genre

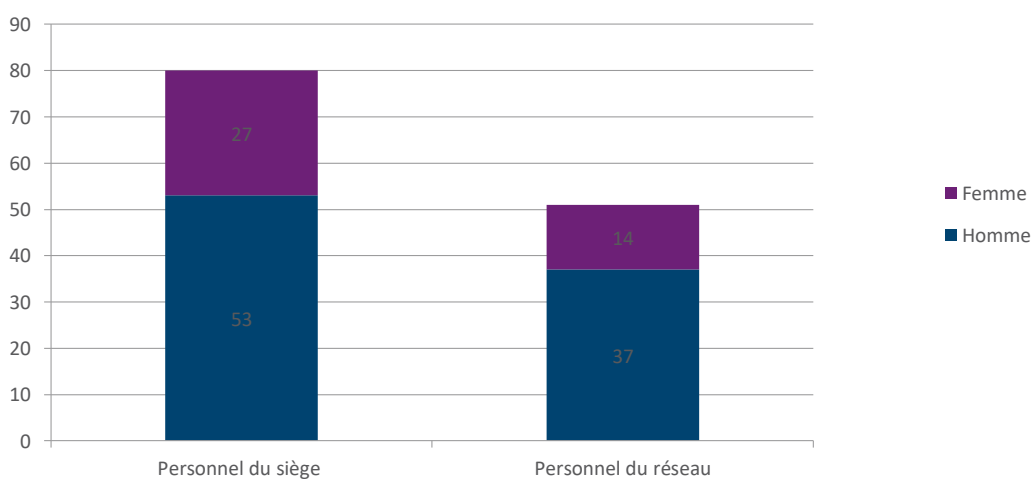


En 2021, 27% de l'effectif d'Hannibal Lease appartient à la catégorie d'âge entre 27 et 34 ans.

Répartition par Tranches d'Âges



Répartition par Fonctions



X. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

Consciente des enjeux du développement durable, Hannibal Lease a pour objectif la sensibilisation et la contribution à un monde meilleur en matière environnementale et sociétale.

Pour ce faire, Hannibal Lease a élaboré une politique de développement durable régissant ses engagements et ses responsabilités, et visant la protection de l'environnement et des personnes impactés directement par ses propres opérations d'investissement et indirectement par le financement des investissements accordés à sa clientèle. En outre, Hannibal Lease œuvrera à promouvoir une économie plus verte et plus inclusive et à améliorer la transparence et la gouvernance.

Par ailleurs, Hannibal Lease se veut certaine que l'intégration et le respect de sa politique de développement durable lui seront profitable tant le plan des affaires par l'accès à une clientèle sensible aux valeurs environnementale et sociétale, que sur ceux de sa notoriété et de sa Valeur d'Entreprise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Enfin, considérant sa politique de développement durable vivante et dynamique, Hannibal Lease s'engage à la mettre à jour, dès que nécessité, par l'expérience acquise, par les exigences des parties prenantes et par les contraintes nouvelles en matière sociétale et environnementale.

La vision d'Hannibal Lease est alignée sur le programme mondial en matière de développement durable. Ses objectifs fondamentaux, par ses investissements directs et indirects (financés à clientèle), sont la sensibilisation et la contribution au respect et à l'amélioration des conditions environnementale et sociétale, ainsi qu'à la bonne gouvernance.

La politique RSE s'articule sur le respect des lois environnementales, sociales et relatives aux droits de l'Homme applicables en Tunisie et dans le monde et notamment les directives du Groupe de la Banque mondiale en matière de santé et de sécurité environnementales et sociales.

Self-assessment et niveau de maturité du SGES

Ainsi, au courant de l'exercice 2020, la Conformité a également orienté ses efforts vers cette stratégie et plus précisément dans le cadre d'améliorer, notamment, son dispositif d'analyse et de maîtrise des risques RSE.

HL dispose d'un système de gestion Environnementale et Sociale qui a été élaboré en 2018 reflétant d'un côté l'engagement de l'établissement à être un acteur majeur à fort impact en Tunisie et d'un autre côté pour satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds qui considèrent la préservation du volet social et environnemental comme une priorité dans le système de gestion de HL et aussi dans ses transactions avec les emprunteurs/clients.

Afin de décrire le SGES de Hannibal Leasing et d'évaluer sa maturité, nous nous sommes basés sur l'outil d'évaluation SGES de l'International Finance Corporation (IFC). Cet outil facilite l'évaluation de la maturité des 9 éléments du SGES définis dans la norme de performance 1 de l'IFC – Evaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux :

- 1- Le niveau d'engagement en matière de politique environnementale et sociale
- 2- L'identification des risques et des impacts E&S
- 3- Les programmes de gestion des risques E&S
- 4- Les capacités et compétences organisationnelles
- 5- La préparation et la réponse aux situations d'urgence
- 6- L'engagement des parties prenantes
- 7- La communication extérieure et le mécanisme de règlement des griefs

8- La divulgation continue de l'information aux communautés affectées

9- Le suivi et l'évaluation de la performance E&S

Tous les résultats de cette autoévaluation ont été consignés dans un rapport périodique de mise en œuvre des mesures environnementales et sociétales et transmis à la BAD dans le cadre du programme à l'appui des PME africaines intitulé « Au cœur de la transformation de l'Afrique ».

XI. STRATEGIE ET BUSINESS PLAN 2022 - 2026

Hypothèses retenues pour le Business Plan

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Mises en Force de l'Année	237 664 526	280 000 000	300 000 000	324 000 000	348 000 000	372 000 000
Encours au 31/12 avant radiation de créances	510 500 419	501 131 039	503 318 169	510 739 020	496 528 930	499 932 688
Créances Radiées	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Encours au 31/12 (1)	510 500 419	496 131 039	498 318 169	505 739 020	491 528 930	494 932 688
Ajout Créances Accrochés n	5 017 167	3 969 048	2 989 909	3 034 434	2 949 174	2 969 596
Créances Radiées	-	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Créances Accrochés au 31/12 (2)	79 062 619	68 031 667	61 021 576	54 056 010	47 005 184	39 974 780
Total Impayés au 31/12	61 433 308	64 349 542	56 678 347	54 053 283	51 385 393	53 756 580
Créances Radiées	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	61 433 308	54 349 542	51 678 347	49 053 283	46 385 393	48 756 580
Total Engagements au 31/12 (4) = (1) + (3)	571 933 727	555 480 581	554 996 516	559 792 303	542 914 323	548 689 267
Taux des Créances Accrochés (5) = (2) / (4)	13,82%	12,25%	10,99%	9,66%	8,66%	7,29%
Contrats en instance de mise en force (6)	1 739 369	5 500 000	5 500 000	5 940 000	6 380 000	6 820 000
Avances reçues (7)	-7 356 540	-8 750 000	-8 750 000	-9 450 000	-10 150 000	-10 850 000
Engagements Hors Bilan (8)	46 580 163	31 111 111	33 333 333	36 000 000	38 666 667	41 333 333
Total Engagements au 31/12 (9) = (1) + (3) + (6) + (7) + (8)	612 896 719	578 341 692	580 079 849	587 282 303	572 810 989	580 992 600
Taux des Créances Accrochés (10) = (2) / (9)	12,90%	11,76%	10,52%	9,20%	8,21%	6,88%

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Provisions Constituées Année n-1 (11)	37 012 344	47 760 291	41 530 084	36 563 266	31 670 656	26 635 945
Dotation Provisions Flat (12)	10 747 947	8 769 793	5 033 182	5 107 390	4 965 289	4 999 327
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (13)	-	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Provisions Constituées Année n (14) = (11) + (12) - (13)	47 760 291	41 530 084	36 563 266	31 670 656	26 635 945	21 635 272
Agios Réservés Année n-1 (15)	4 402 644	4 291 153	4 891 153	5 491 153	6 091 153	6 691 153
Variation Agios Réservés (16)	-111 491	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Reprises des agios réservé (17)						
Agios Réservés Année n (18) = (15) + (16) - (17)	4 291 153	4 891 153	5 491 153	6 091 153	6 691 153	7 291 153
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (19) = (14) + (18)	52 051 444	46 421 237	42 054 419	37 761 809	33 327 099	28 926 426
Taux de Couverture des Créances Accrochées (20) = (19) / (2)	65,84%	68,23%	68,92%	69,86%	70,90%	72,36%

Actifs, Passifs et Capitaux Propres

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
ACTIFS						
Liquidités et équivalents de liquidités	17 410 026	3 701 497	7 221 216	5 071 560	6 637 638	2 030 058
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	515 463 141	499 040 201	502 322 954	510 811 351	497 768 082	507 343 699
Portefeuille-titres de placement	34 814 093	1 314 093	1 314 093	1 314 093	1 314 093	1 314 093
Portefeuille d'investissement	10 759 953	14 759 953	17 259 953	19 759 953	22 259 953	24 759 953
Valeurs Immobilisées	22 284 132	21 657 080	20 998 650	20 433 749	20 039 136	19 776 785
Autres actifs	6 282 814	894 697	657 874	631 545	344 943	255 154
TOTAL DES ACTIFS	607 014 159	541 367 521	549 774 739	558 022 249	548 363 845	555 479 742
PASSIFS						
Concours bancaires	1 903	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	7 362 540	8 750 000	8 750 000	9 450 000	10 150 000	10 850 000
Emprunts et dettes rattachées	451 374 510	387 161 268	387 746 138	385 768 897	365 155 059	362 299 009
Fournisseurs et comptes rattachés	68 389 338	58 630 472	58 630 472	61 639 647	64 648 822	67 657 997
Autres passifs	8 896 479	10 971 322	11 495 031	12 139 232	12 664 860	13 152 760
TOTAL DES PASSIFS	536 024 770	465 513 062	466 621 641	468 997 777	452 618 741	453 959 767
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves	8 990 342	9 433 250	12 174 310	15 140 189	17 790 189	20 440 189
Prime d'émission	-	-	-	-	-	-
Actions Propres	-404 890	-404 890	-404 890	-404 890	-404 890	-404 890
Complément d'apport	10 531	10 532	10 532	10 532	10 532	10 532
Résultats reportés	3 263 397	4 750 498	5 774 507	9 007 268	12 228 642	15 199 273
Résultat de la période	4 130 009	7 065 069	10 598 640	10 271 375	11 120 631	11 274 871
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	70 989 389	75 854 458	83 153 098	89 024 473	95 745 104	101 519 975
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	607 014 159	541 367 521	549 774 739	558 022 249	548 363 845	555 479 742

Etat de Résultat

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	71 196 089	71 278 198	72 950 979	74 915 515	75 819 121	76 037 567
Intérêts et charges assimilées	41 262 528	36 514 971	35 143 522	36 269 053	34 696 558	33 210 574
Produits des placements	422 011	450 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Produits des placements monétaires	206 209	124 097	-	-	-	-
Autres Produits d'Exploitation	36 789	38 628	40 559	42 587	44 717	46 953
PRODUIT NET	30 598 569	35 375 951	38 198 016	39 039 049	41 517 280	43 223 945
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	9 257 720	10 414 935	11 352 279	12 373 985	13 487 643	14 701 531
Dotations aux amortissements	1 120 843	1 227 052	1 408 431	1 464 901	1 444 612	1 462 351
Autres charges d'exploitation	4 538 132	4 200 000	4 400 000	4 600 000	4 800 000	5 000 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 916 695	15 841 987	17 160 710	18 438 886	19 732 255	21 163 882
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	15 681 874	19 533 964	21 037 306	20 600 163	21 785 025	22 060 063
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	10 747 947	9 369 793	5 633 182	5 707 390	5 565 289	5 599 327
Dotations nettes aux autres provisions						
Dotations aux provisions pour risques divers	262 439	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 671 488	9 914 171	15 154 124	14 642 773	15 969 736	16 210 736
Autres pertes ordinaires	167 750	-	-	-	-	-
Autres gains ordinaires	1 443	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	4 505 181	9 914 171	15 154 124	14 642 773	15 969 736	16 210 736
Impôts sur les bénéfices	375 172	2 849 102	4 555 485	4 371 398	4 849 105	4 935 865
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 130 009	7 065 069	10 598 640	10 271 375	11 120 631	11 274 871

XII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : HANNIBAL LEASE

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : R148992002 - MF : 810663 T/A/M/000



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltaconsult.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 607.014.159 DT, un bénéfice net de 4.130.009 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 17.408.123 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 572.187 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52.433 KDT et les agios réservés ont atteint 4.291 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;

Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;

Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et

Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous

avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

DELTA CONSULT

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Said MALLEK




RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 131.265 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 17.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 241.872 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 126.179 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.000.000 DT, durant la période allant du 1er janvier 2021 au 28 Septembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 37.221 DT.

5- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2021 au 28 décembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 44.335 DT.

6- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 12 avril 2021 au 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 62.919 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 255.172 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 3.000.000 DT.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2021, s'élève à 22 500 dinars.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 30 décembre 2020 au 30 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 24.105 DT.

3- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 12 novembre 2020 au 25 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.229 DT.

4- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2020 au 28 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 10.744 DT.

5- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 2 décembre 2020 et échéant le 1er janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 138 DT.

6- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 28 juillet 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 6.577 DT.

7- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 3 novembre 2020 et échéant le 2 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 274 DT.

8- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 14 octobre 2020 et échéant le 12 avril 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 26.984 DT.

9- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2020 au 23 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.253 DT.

10- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2021 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2021, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021
Avantages à court terme	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	100 000	290 000	-	250 000	-	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	47 290	-	26 997	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

DELTA CONSULT

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Said MALLEK




XIII. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2021Actifs, Passifs et Capitaux Propres**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 410 026	19 346 396
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	515 463 141	585 072 547
Portefeuille-titres de placement	6	34 814 093	28 186 220
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 284 132	22 375 118
Autres actifs	9	6 282 814	6 792 746
TOTAL DES ACTIFS		607 014 159	672 532 980
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	1 903	-
Dettes envers la clientèle	11	7 362 540	6 870 947
Emprunts et dettes rattachées	12	451 374 510	526 037 704
Fournisseurs et comptes rattachés	13	68 389 338	63 400 056
Autres passifs	14	8 896 479	9 290 926
TOTAL DES PASSIFS		536 024 770	605 599 633
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 000 873	8 902 071
Actions propres		(404 890)	(403 879)
Résultats reportés		3 263 397	7 426 598
Résultat de l'exercice		4 130 009	(3 991 443)
Total des capitaux propres	15	70 989 389	66 933 347
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		607 014 159	672 532 980

Etat de Résultat

ETAT DE RESULTAT			
Période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021			
(exprimé en dinar tunisien)			
	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	71 196 089	67 760 255
Intérêts et charges assimilées	17	(41 262 528)	(51 464 874)
Produits des placements	18	628 220	976 994
Autres produits d'exploitation	19	36 789	35 037
Produits nets		30 598 569	17 307 412
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	9 257 720	8 121 023
Dotations aux amortissements	21	1 120 843	651 460
Autres charges d'exploitation	22	4 538 132	3 605 478
Total des charges d'exploitation		14 916 695	12 377 961
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 681 874	4 929 451
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	24	262 439	(352 686)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 671 488	(3 749 060)
Autres pertes ordinaires	25	(167 750)	(344 850)
Autres gains ordinaires	26	1 443	284 876
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 505 181	(3 809 034)
Impôts sur les bénéfices	27	(345 553)	(159 032)
Contribution sociale de solidarité	27	(29 619)	(300)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 130 009	(3 968 365)
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 130 009	(3 991 443)
Résultat par action		0,378	(0,365)

Etat de Flux de Trésorerie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	31 Décembre
	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	429 517 299	399 647 846
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(271 650 545)	(241 638 174)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(12 721 690)	(13 155 197)
Intérêts payés	31	(39 885 039)	(53 601 824)
Impôts et taxes payés	32	(24 223 886)	(26 007 193)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(6 165 251)	(26 071 913)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>74 870 890</u>	<u>39 173 545</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 195 247)	(2 963 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	1 604	261 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 193 643)</u>	<u>(2 702 841)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	35	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	12	284 093 091	822 500 000
Remboursements d'emprunts	12	(359 634 644)	(839 904 580)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(75 615 519)</u>	<u>(17 575 924)</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 938 273)</u>	<u>18 894 780</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	19 346 396	451 616
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	17 408 123	19 346 396

Etat des Engagements Hors Bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ENGAGEMENTS DONNES	121 979 842	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 580 163	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 399 679	83 212 051
ENGAGEMENTS RECUS	1 128 231 239	1 175 231 071
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	102 972 667
Valeurs des biens, objet de leasing	592 671 156	647 068 312
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	45 720 456	80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

Etat des variations des capitaux propres :

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	-	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695				(367 143)			(69 552)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)		(870 600)				-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)						36 068	10 532		-
Rachat d'actions propres							(50 599)			(50 599)
Prélèvement sur fonds social					(120 745)					(120 745)
Résultat de l'exercice 2020									(3 991 443)	(3 991 443)
Solde au 31 Décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	72 956	7 426 599	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 347
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758				(4 163 201)			3 991 443	-
Rachat d'actions propres							(1 011)			(1 011)
Prélèvement sur fonds social					(72 956)					(72 956)
Résultat de l'exercice 2021									4 130 009	4 130 009
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390

XIV. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2022****PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2021 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat Net 2021	4 130 009
Total report à nouveau 2020	3 263 397
Report à nouveau 2020 sans franchise de retenue à la source	2 588 005
Report à nouveau 2020 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	7 393 406
Réserves légales 5 %	369 670
Solde à affecter	7 023 736
Dotation au fonds social	150 000
Dividendes	2 200 000
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	3 998 344
Total Report à nouveau	4 673 736

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,200 Dinars par action à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Mariem HASSAD en remplacement de M. Mohamed FEKIH pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023:

Mme Mariem HASSAD a été nommée en tant qu'Administrateur représentant TUNIS INTERNATIONAL BANK TIB.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet Delta Consult Tunisie représenté par M. Said MALLEK en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2024.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Said MALLEK déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2022 et 2023 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2022 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

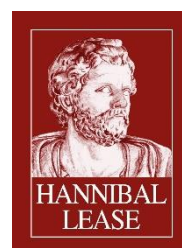
NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



Rapport Annuel Consolidé 2021



SOMMAIRE

- I. Rapport à l'Assemblée Générale
- II. Périmètre de Consolidation
- III. Principaux Indicateurs des Sociétés du Groupe au 31-12-2021
- IV. Présentation et Résultats des Sociétés du Groupe
- V. Etats Financiers Consolidés au 31-12-2021
- VI. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Consolidés
- VII. Etats Financiers Individuels des Sociétés du Groupe au 31-12-2021

I. RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Messieurs les Actionnaires,

Le Groupe Hannibal Lease est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité Leasing principalement à travers ses deux filiales AMILCAR LLD spécialisée en Leasing opérationnel mobilier et NIDA SA spécialisée en leasing opérationnel immobilier.

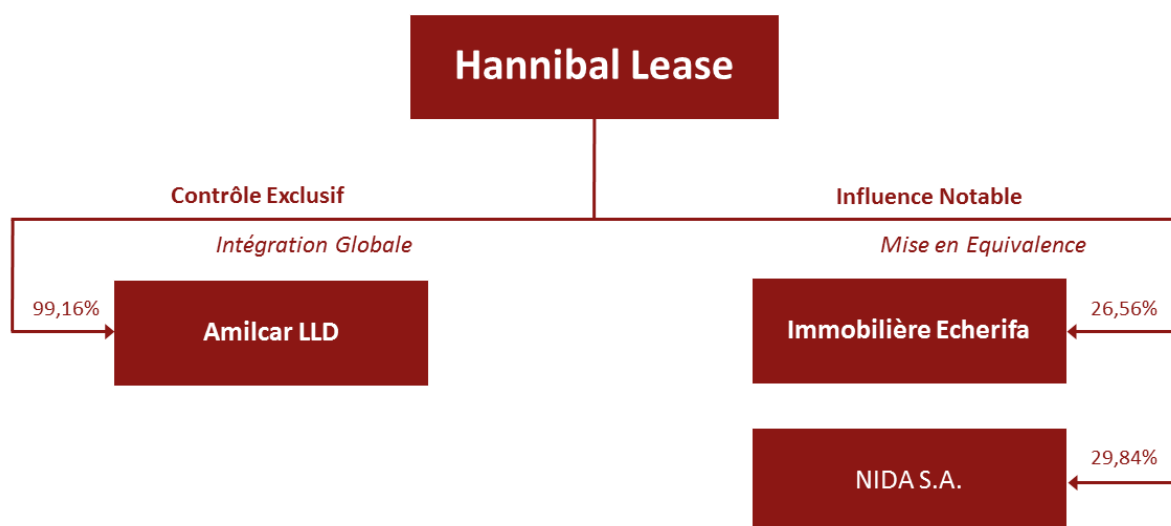
Outre Hannibal Lease, le Groupe comprend les sociétés Amilcar LLD, détenue à hauteur de 99,16% et mise en intégration globale, ainsi qu'Immobilière Echerifa et Nida SA détenues respectivement à hauteur de 26,56% et 29,84%, et toutes deux mises en équivalence.

Le Groupe Hannibal Lease a réalisé un Résultat Net Consolidé bénéficiaire de 5,908 Millions de Dinars en 2021 contre un Déficit de 3,179 Million de Dinars au titre de l'exercice 2020. Le total Bilan du Groupe a enregistré une baisse de 8,5% en 2021 pour s'établir à 622,2 Millions de Dinars et les Fonds Propres ont atteint 76,1 Millions de Dinars soit en hausse de 8,2% par rapport à fin 2020.

La contribution au résultat Net Consolidé 2021 du Groupe d'AMILCAR LLD (intégrée globalement) est de 993 520 Dinars. Celles de la Société Immobilière Echerifa et de la Société NIDA SA, toutes deux mises en équivalence, sont respectivement de 314 735 Dinars et de 690 682 Dinars.

Le Conseil d'Administration

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION



III. PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIETES DU GROUPE AU 31-12-2021

Dénomination	Activité	% Détenu	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
Groupe Hannibal Lease			622 269 253	76 174 587	5 908 464
Métiers de Base					
Hannibal Lease	Leasing	100,00%	607 014 159	70 989 389	4 130 009
Amilcar LLD	Location Longue Durée	99,16%	26 714 539	3 595 924	1 001 936
Participations					
Société Immobilière Echerifa	Promotion Immobilière	26,56%	11 865 605	11 347 083	1 185 161
Société NIDA	Outsourcing Center (Location de bureaux et d'open spaces, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Off-Shore)	29,84%	28 990 544	21 920 583	2 314 347

IV. PRESENTATION ET RESULTAT DES SOCIETES DU GROUPE

IV.1. Hannibal Lease

IV.1.1. Informations Juridiques

Raison Sociale	: Hannibal Lease S.A.
Forme Juridique	: Société Anonyme
Objet	: Leasing
Date de Création	: 11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	: 55.000.000 Dinars Tunisiens
Adresse	: Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IV.1.2. Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Hedi DJILANI	Président	Lui-même	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Hatem BEN AMEUR	2021 - 2023
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Dadou Hedia DJILANI	2021 - 2023
La Financière Tunisienne S.A.	Administrateur	Ali Sabri ESSEGHAIER	2021 - 2023
Abderrazak BEN AMMAR	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah FRAD	2021 - 2023
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed FEKIH	2021 - 2023
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam BEN ABDENNEBI	2021 - 2023
Mohamed BERRAIES	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Abdessatar KRIMI	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Mohamed KAAICHE	Administrateur	Représentant des actionnaires minoritaires	2021 - 2023

Direction

Directeur Général	Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général Adjoint	Rafik MOALLA

Commissaires aux comptes

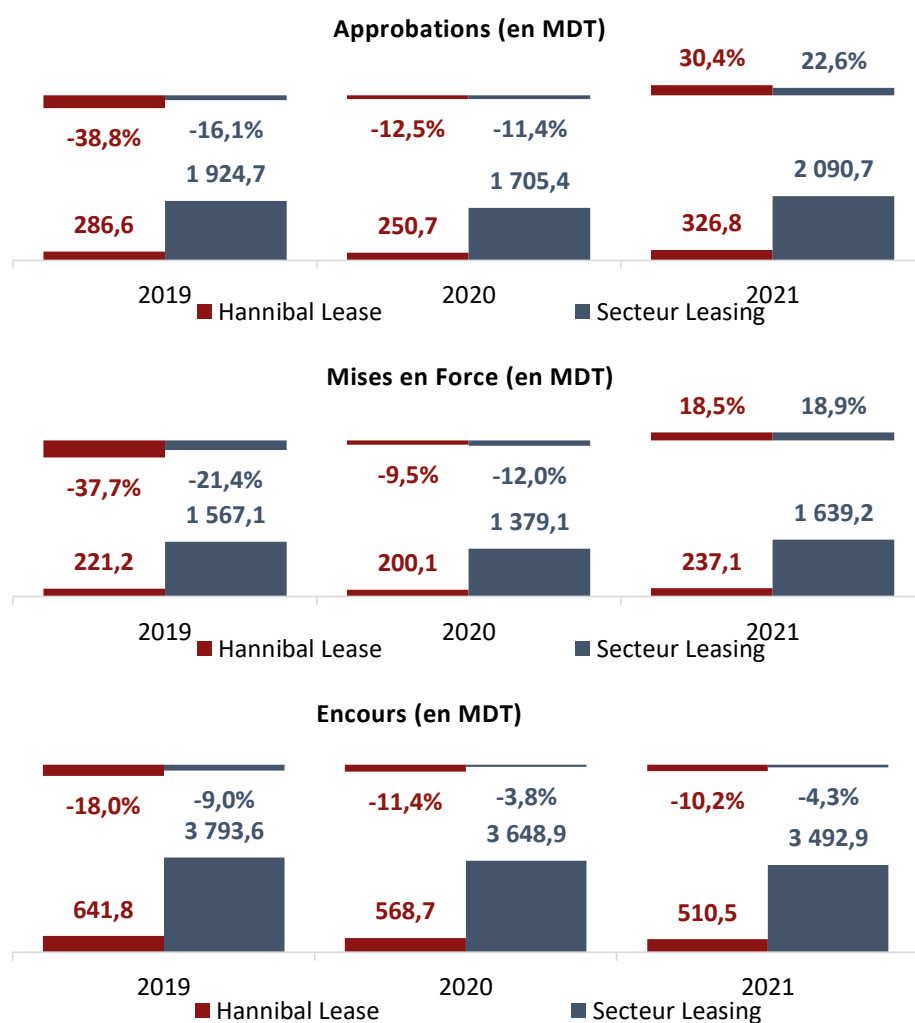
Société	Signataire	Adresse	Mandat
Cabinet Delta Consult	Said MALLEK	Immeuble Saadi - Tour CD 2ème étage - Bureau n°7 et n° 8 - Menzah IV - 1082 Tunis	2019-2021
Cabinet KPMG	Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Les Jardins du Lac - BP n°317 Publiposte Rue Lac Echkel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	2021 - 2023

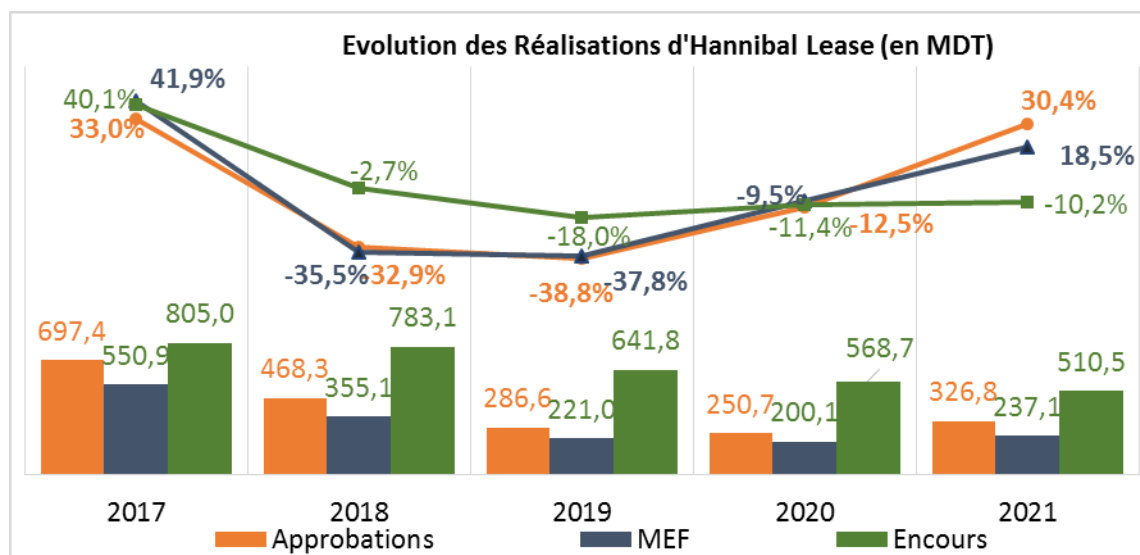
IV.1.3. Structure du Capital et Droits de vote au 31-12-2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Groupe DJILANI	4 951 288	24 756 440	45,01%
Groupe KIPCO	1 568 946	7 844 730	14,26%
CTAMA	864 962	4 324 810	7,86%
MAE	610 406	3 052 030	5,55%
Autres actionnaires	2 929 646	14 648 230	26,64%
Actions propres	74 752	373 760	0,68%
Total	11 000 000	55 000 000	100,00%

IV.1.4. Réalisations et Résultats au 31-12-2021

Après trois années de baisse, les réalisations du secteur leasing et d'Hannibal Lease, exprimées en termes d'Approbations et de Mises en Force, ont repris le chemin de la croissance. En effet, les Mises en Force d'Hannibal Lease se sont établies à 237,1 Millions de Dinars et celles du Secteur Leasing se sont élevées à 1.639,2 Millions de Dinars en 2021, enregistrant des taux de croissance sensiblement proches, respectivement de 18,5% et 18,9%. Par contre, les encours ont continué à régresser pour s'élever respectivement à 510,5 Millions de Dinars et 3.492,9 Millions de Dinars.

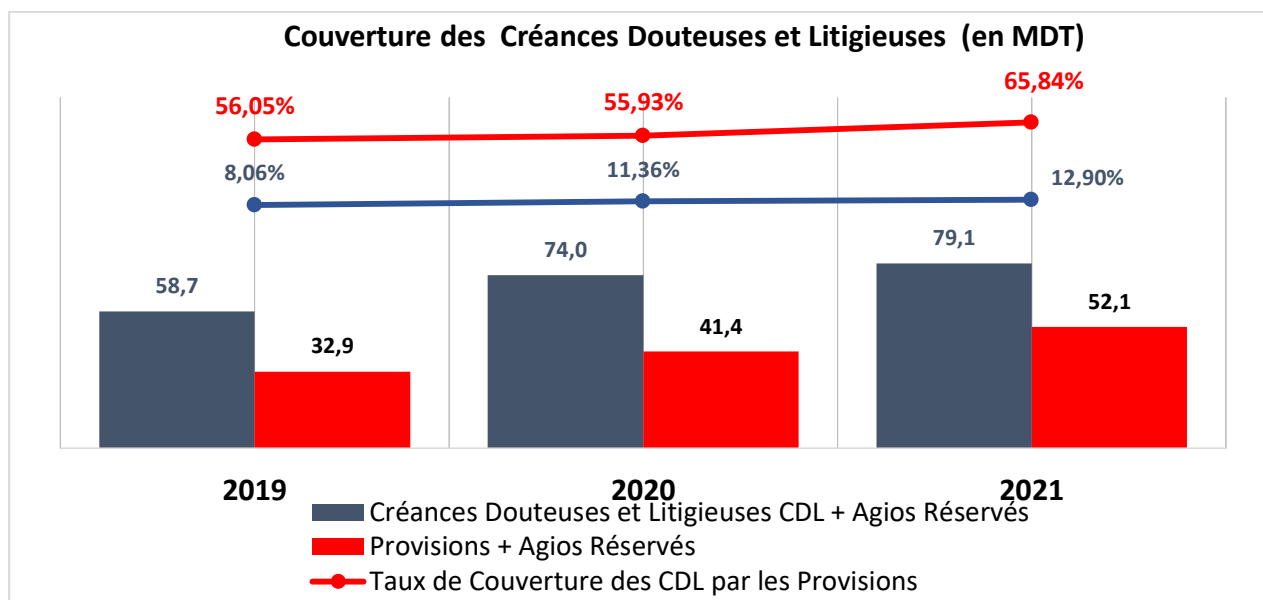




Les produits nets de leasing sont passés de 17,3 Millions de Dinars en 2020 à 30,598 Millions de Dinars en 2021 enregistrant ainsi une hausse de 76,79%. Le Résultat de l'exercice est bénéficiaire de 4,130 Millions de Dinars en 2021 contre un déficit de 3,991 Million de Dinars au titre de l'exercice 2020.

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
<i>En Millions de Dinars</i>			
Production			
Approbations	326,8	250,7	30%
Mises en Force	237,1	200,1	18%
Encours Global	510,5	568,7	-10%
Résultats			
Produits du leasing	71,196	67,760	5,07%
Coût des ressources	41,262	-51,465	-19,82%
Revenus nets de leasing	112,456	16,295	590%
Autres produits d'exploitation	665,009	1,012	-34%
Produits net de leasing	30,598	17,307	76,79%
Charges d'exploitation	14,917	12,378	20,51%
Coût du risque	11,010	8,679	27%
Résultat d'exploitation	4,671	-3,749	224,6%
Autres Gains - Pertes Ordinaires	-1,66	-0,600	177%
Résultat d'exploitation	4,505	-3,809	218,13%
Impôt sur les bénéfices	-0,345	-0,159	117,29%
Contribution Conjoncturelle	0	-0,231	100%
Résultat de l'exercice	4,130	-3,991	204,07%
Coefficient d'exploitation	48,8%	71,5%	

Sur le plan de la qualité des actifs, Le ratio des actifs classés est passé de 11,36% en 2020 à 12,90% en 2021 et le taux de couverture a atteint 65,84% en 2021 contre 55,93% en 2020.



V.2. AMILCAR LLD

IV.2.1. Informations Juridiques

Création	26-09-2009
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	location longue durée (Leasing opérationnel)
Capital Souscrit et Libéré	1.250.000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Effectif	19

IV.2.2. Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Rafik MOALLA	Président	Lui-même	2021 - 2023
Ahmed Mongi HORCHANI	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Mohamed Hichem MSADEK	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Sadri SANCHO	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Hannibal Lease S.A	Administrateur	Mohamed Hechmi-DJILANI	2021 - 2023

Direction

Directeur Général	Ahmed Mongi HORCHANI
-------------------	----------------------

Commissaires aux comptes

Société	Adresse	Mandat
---------	---------	--------

FINOR	Immeuble Internationale City Center-Tour des Bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie	2019-2021
-------	--	-----------

IV.2.3. Structure du Capital et Droits de vote au 31-12-2021

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Personnes Morales	12 395	1 239 500	99,16%
Hannibal Lease S.A	12 395	1 239 500	99,16%
Personnes Physiques	105	10 500	0,84%
Ahmed Mongi HORCHANI	100	10 000	0,80%
Hedi DJILANI	1	100	0,01%
Mohamed-Hechmi DJILANI	1	100	0,01%
Rafik MOALLA	1	100	0,01%
Mohamed Hichem MSADEK	1	100	0,01%
Sadri SANCHO	1	100	0,01%
Total Général	12 500	1 250 000	100,00%

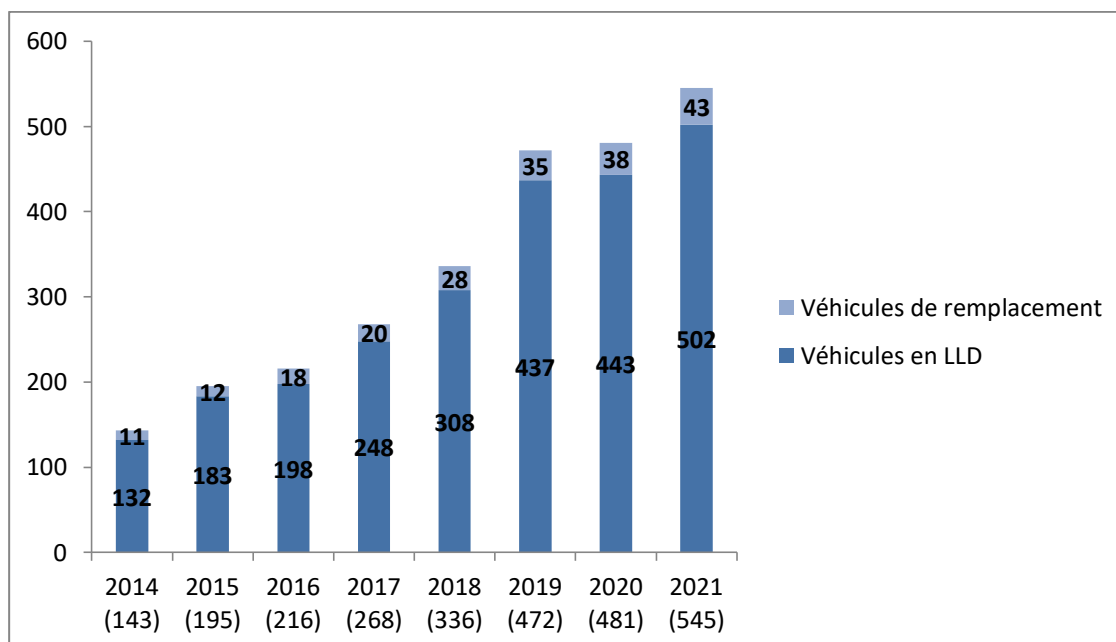
IV.2.4. Résultats au 31-12-2021

L'activité de la société Amilcar LLD a continué à progresser en 2021 et a continué à améliorer la qualité des prestations de son services après-vente, la gestion de parc automobile et à étoffer ses ressources humaines, et ce afin d'assurer un meilleur suivi de son activité et une meilleure satisfaction de ses clients.

Le Chiffre d'Affaires d'Amilcar LLD a atteint 9,278 Millions de Dinars en 2021 soit en progression de 16,3% par rapport à 2020.

Au niveau du Résultat, Amilcar LLD a terminée l'année 2021 avec un Résultat de 1 001,9 mille Dinars, soit une hausse de 9,4% par rapport à 2020.

Le parc automobile a continué d'évoluer en passant de 481 véhicules au 31/12/2020 à 545 véhicules au 31/12/2021, soit 154 nouvelles acquisitions et 90 cessions.



	31/12/2021	31/12/2020	Variation
<i>En Millions de Dinars</i>			
Production			
Véhicules de remplacement	43	38	13,3%
Parc véhicules en location	502	443	13,2%
Résultats			
Produits de la LLD	9,277	7,977	16,3%
Autres produits d'exploitation	0,085	0,048	77,1%
Revenus de la location	9,362	8,025	16,7%
Coût des ressources	1,898	-1,592	-219,2%
Amortissement du parc	4,731	-4,143	-214,2%
Charges d'exploitation	7,585	-6,515	-216,4%
Charges de personnel	0,602	-0,592	-201,7%
Autres charges d'exploitation	1,573	-1,245	-226,3%
Gains et Pertes ordinaires	-0,004	-0,001	300,0%
Résultat avant impôt	1,197	1,238	-3,3%
Impôt sur les bénéfices	-0,182	-0,310	-41,3%
Contribution Conjoncturelle	-0,012	-0,012	0,0%
Résultat de l'exercice	1,001	0,915	9,4%

V. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31-12-2021

Actifs, Passifs et Capitaux Propres

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	17 632 373	19 346 405
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 696 577	571 653 545
Portefeuille-titres de placement	7	36 314 093	28 186 220
Portefeuille d'investissement	8	2 581 112	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	9 555 238	8 798 584
Valeurs Immobilisées	10	45 042 134	41 580 364
Autres actifs	11	8 447 727	7 948 325
TOTAL DES ACTIFS		622 269 254	680 094 555
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	223 607	543 992
Dettes envers la clientèle	13	7 362 540	6 870 947
Emprunts et dettes rattachées	14	459 862 949	528 520 180
Fournisseurs et comptes rattachés	15	69 568 076	64 123 131
Autres passifs	16	9 047 287	9 611 649
TOTAL DES PASSIFS		546 064 460	609 669 899
INTERETS MINORITAIRES	17	30 206	21 790
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 000 873	8 902 071
Actions propres		(404 890)	(403 879)
Résultats reportés consolidés		6 670 140	10 083 246
Résultat consolidé		5 908 464	(3 178 572)
Total des capitaux propres	18	76 174 587	70 402 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		622 269 254	680 094 555

Etat de Résultat

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	69 820 155	66 242 264
Revenus des opérations de location longue durée	20	10 373 722	9 073 089
Intérêts et charges assimilées	21	(41 762 991)	(51 516 787)
Coût des opérations de location longue durée	22	(6 511 992)	(5 582 250)
Produits des placements	23	419 733	343 174
Autres produits d'exploitation	24	122 693	83 216
Produits nets		32 461 319	18 642 707
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	9 860 157	8 713 405
Dotations aux amortissements	26	1 209 833	736 513
Autres charges d'exploitation	27	4 702 643	3 643 840
Total des charges d'exploitation		15 772 634	13 093 758
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		16 688 685	5 548 948
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	29	288 558	(326 036)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 652 180	(3 156 213)
Autres pertes ordinaires	30	(172 306)	(346 172)
Autres gains ordinaires	31	1 830	285 101
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		5 481 703	(3 217 284)
Impôts sur les bénéfices		(528 430)	(468 748)
Contribution sociale de solidarité		(41 811)	(12 689)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		4 911 463	(3 698 721)
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		4 911 463	(3 721 798)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 005 418	550 916
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		5 916 880	(3 170 882)
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 416)	(7 690)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		5 908 464	(3 178 572)
Résultat par action		0,541	(0,291)

Etat de Flux de Trésorerie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	432 606 574	400 828 771
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(268 311 491)	(237 032 192)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(14 615 506)	(16 907 455)
Intérêts payés	35	(40 385 502)	(53 653 738)
Impôts et taxes payés	36	(24 739 600)	(26 217 684)
Autres flux liés à l'exploitation		(8 170 296)	(26 784 434)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>76 384 178</u>	<u>40 233 268</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(11 150 665)	(8 950 836)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	2 982 397	2 821 272
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(8 168 268)</u>	<u>(6 129 563)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	39	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	13	296 870 956	825 031 209
Remboursements d'emprunts	13	(366 406 546)	(839 953 313)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(69 609 557)</u>	<u>(15 093 448)</u>
Variation de trésorerie		<u><u>(1 393 647)</u></u>	<u><u>19 010 257</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	18 802 413	(207 845)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	17 408 766	18 802 413

Etat des Engagements Hors Bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2021 <i>(Exprimé en dinars)</i>		
	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES	122 108 321	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 232 404	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 875 917	83 212 051
ENGAGEMENTS RECUS	1 113 037 327	1 157 083 026
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	101 181 256
Valeurs des biens, objet de leasing	577 477 244	630 711 678
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	45 720 456	80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 622.269.254 DT, un bénéfice net de 5.908.464 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 17.408.766 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créancesRisque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du

bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 559.421 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52.433 KDT et les agios réservés ont atteint 4.291 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK



VII. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DES SOCIETES DU GROUPE AU 31-12-2021VII.1. Etats Financiers d'Hannibal LeaseActifs, Passifs et Capitaux Propres

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 410 026	19 346 396
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	515 463 141	585 072 547
Portefeuille-titres de placement	6	34 814 093	28 186 220
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 284 132	22 375 118
Autres actifs	9	6 282 814	6 792 746
TOTAL DES ACTIFS		607 014 159	672 532 980
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	1 903	-
Dettes envers la clientèle	11	7 362 540	6 870 947
Emprunts et dettes rattachées	12	451 374 510	526 037 704
Fournisseurs et comptes rattachés	13	68 389 338	63 400 056
Autres passifs	14	8 896 479	9 290 926
TOTAL DES PASSIFS		536 024 770	605 599 633
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 000 873	8 902 071
Actions propres		(404 890)	(403 879)
Résultats reportés		3 263 397	7 426 598
Résultat de l'exercice		4 130 009	(3 991 443)
Total des capitaux propres	15	70 989 389	66 933 347
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		607 014 159	672 532 980

Etat de Résultat

ETAT DE RESULTAT			
Période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021			
(exprimé en dinar tunisien)			
	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	71 196 089	67 760 255
Intérêts et charges assimilées	17	(41 262 528)	(51 464 874)
Produits des placements	18	628 220	976 994
Autres produits d'exploitation	19	36 789	35 037
Produits nets		30 598 569	17 307 412
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	9 257 720	8 121 023
Dotations aux amortissements	21	1 120 843	651 460
Autres charges d'exploitation	22	4 538 132	3 605 478
Total des charges d'exploitation		14 916 695	12 377 961
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 681 874	4 929 451
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	24	262 439	(352 686)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 671 488	(3 749 060)
Autres pertes ordinaires	25	(167 750)	(344 850)
Autres gains ordinaires	26	1 443	284 876
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 505 181	(3 809 034)
Impôts sur les bénéfices	27	(345 553)	(159 032)
Contribution sociale de solidarité	27	(29 619)	(300)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 130 009	(3 968 365)
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 130 009	(3 991 443)
Résultat par action		0,378	(0,365)

Etat de Flux de Trésorerie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	429 517 299	399 647 846
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(271 650 545)	(241 638 174)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(12 721 690)	(13 155 197)
Intérêts payés	31	(39 885 039)	(53 601 824)
Impôts et taxes payés	32	(24 223 886)	(26 007 193)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(6 165 251)	(26 071 913)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>74 870 890</u>	<u>39 173 545</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 195 247)	(2 963 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	1 604	261 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 193 643)</u>	<u>(2 702 841)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	35	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	12	284 093 091	822 500 000
Remboursements d'emprunts	12	(359 634 644)	(839 904 580)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(75 615 519)</u>	<u>(17 575 924)</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 938 273)</u>	<u>18 894 780</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	19 346 396	451 616
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	17 408 123	19 346 396

Etat des Engagements Hors Bilan**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 Décembre 2021***(Exprimé en dinars)*

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ENGAGEMENTS DONNES	121 979 842	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 580 163	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 399 679	83 212 051
ENGAGEMENTS RECUS	1 128 231 239	1 175 231 071
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	102 972 667
Valeurs des biens, objet de leasing	592 671 156	647 068 312
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	45 720 456	80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

VII.2. Etats Financiers d'Amilcar LLDActifs, Passifs et Capitaux Propres**ACTIFS**

	Notes	31 décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		94 833	72 281
Moins : amortissements		(59 346)	(57 982)
	4	35 487	14 299
Immobilisations corporelles		32 803 416	27 183 307
Moins : amortissements		(10 323 985)	(8 269 938)
	5	22 479 432	18 913 369
<u>Total des actifs immobilisés</u>		22 514 918	18 927 668
Autres actifs non courants		-	9 000
<u>Total des actifs non courants</u>		22 514 918	18 936 668
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	6	5 705	19 399
Clients et comptes rattachés		965 990	736 585
Moins : Provisions		(176 543)	(167 877)
	7	789 446	568 708
Autres actifs courants	8	1 682 123	875 792
Placements et autres actifs financiers	9	1 500 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités	10	222 347	9
<u>Total des actifs courants</u>		4 199 621	1 463 907
<u>Total des actifs</u>		26 714 539	20 400 575

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		1 250 000	1 250 000
Réserves		144 682	81 561
Résultats reportés		1 199 306	346 967
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>2 593 988</u>	<u>1 678 528</u>
Résultat de l'exercice		1 001 936	915 460
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	<u>3 595 924</u>	<u>2 593 988</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	12	11 852 892	8 365 856
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>11 852 892</u>	<u>8 365 856</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 778 738	723 075
Autres passifs courants	14	403 724	573 639
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	9 083 261	8 144 017
<u>Total des passifs courants</u>		<u>11 265 723</u>	<u>9 440 731</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>23 118 615</u>	<u>17 806 587</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>26 714 539</u>	<u>20 400 575</u>

Etat de Résultat**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021****ETAT DE RESULTAT**

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	16	9 277 688	7 976 659
Autres produits d'exploitation	17	85 904	48 179
Produits nets sur cession d'immobilisations	18	1 322 000	1 321 422
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>10 685 593</u>	<u>9 346 260</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Achats consommés	19	678 477	534 594
Charges de personnel	20	602 437	592 382
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	4 731 036	4 142 723
Autres charges d'exploitation	22	1 573 572	1 245 495
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>7 585 522</u>	<u>6 515 194</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>3 100 071</u>	<u>2 831 066</u>
Charges financières nettes	23	(1 898 897)	(1 592 404)
Autres gains ordinaires		387	225
Autres pertes ordinaires	24	(4 556)	(1 322)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>1 197 005</u>	<u>1 237 565</u>
Impôt sur les sociétés	25	(182 877)	(309 716)
Contribution sociale de solidarité	25	(12 192)	(12 389)
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 001 936</u>	<u>915 460</u>

Etat de Flux de Trésorerie

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		1 001 936	915 460
Ajustement pour :			
Dotations nettes aux amortissements & provisions	21	4 731 036	4 142 723
Produits nets sur cession immobilisations	18	(1 281 614)	(1 344 839)
Charges nettes sur cession d'immobilisations	18	51 014	23 417
Indemnités d'assurances au titre des épaves	18	(91 400)	-
Variation des :			
Stocks	6	5 141	(73)
Créances clients	7	(229 404)	16 930
Autres actifs courants	8	(806 231)	(178 407)
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 055 663	(65 982)
Autres passifs courants	14	(169 915)	180 319
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		4 266 226	3 689 549
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 et 5	(74 439)	(184 953)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 et 18	2 980 794	2 560 272
Décassements provenant d'acquisition d'immobilisations financières		-	(12 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	600
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) investissements		2 906 355	2 363 919
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution de dividende		-	(500 000)
Encaissements de billets de trésorerie	15	6 500 000	1 000 000
Remboursements des billet de trésorerie	15	(6 000 000)	-
Encaissements des emprunts	12	2 000 000	-
Remboursements des dettes de leasing	12	(7 627 955)	(6 437 989)
Flux de trésorerie provenant de (affectés au) financement		(5 127 955)	(5 937 989)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		(1 500 000)	-
Variation de la trésorerie		544 626	115 478
Trésorerie au début de l'exercice	10 et 15	(543 983)	(659 461)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 et 15	643	(543 983)